

BAPE-Rabaska

Mémoire de Luc Archambault

Description du contenu

- La présentation verbale de mon mémoire faite le 1er février
- Le préambule à mon mémoire.
« La valeur du temps bénévole des contributeurs aux travaux du BAPE-Rabaska »
- **Mon mémoire.** *« Des décisions du Conseil de presse »*
- Le 1er Addenda :
*« Questions au promoteur de Rabaska.
Le chiffre d'affaires de l'industrie du gaz engendré par les installations de Rabaska »*
- Le 2e Addenda : *Lettre à Pierre-Paul Noreau du Soleil*
- Le 3e Addenda :
*« Questions au BAPE
Le Parc industriel de proximité associé à la justification économique de Rabaska*
- Le 4e Addenda : *« Québec, ville du patrimoine mondial »*
- Le 5e Addenda : *« Le fonctionnement du BAPE-Rabaska »*
- Le 6e Addenda : *« Les insultes et les boycottages dont je suis victime. »*

Voilà le topo ! Où s'arrête le pipeline...

Voilà le topo. Je suis à la tête d'un empire. Je regarde la carte de l'Est américain... et demande à mes ingénieurs... c'est où qu'il s'arrête le pipeline de gaz... là... voyons voir ! Mais c'est tout près du Fleuve ! Bingo ! Good bye Charlie Brown ! C'est bien là que s'installeront notre port et terminal méthanier ! On fait un gros plan sur la carte, s'il vous plaît... le gros plan est tellement rapproché qu'on voit tout Beaumont, le fleuve en haut, et même pas l'Île d'Orléans. De toute façon, je suis à la tête d'un empire et je n'ai jamais mis les pieds au Québec. Tout ce que je vois c'est qu'à part la côte Est des États-unis, qui ne veut plus entendre parler de ports et terminaux méthaniers, c'est le grand estuaire du fleuve Saint-Laurent, au bout, avant que le pont de Québec ne barre la route... c'est justement là que se trouve la fin du pipeline... C'est là qu'il faut qu'il soit notre Rabaska ! Arrangez-vous avec ça... vous me direz quand ce sera fait ! Sûr, j'aurai faire un tour... quand ce sera terminé... je passerai au-dessus en avion...

Voilà à peu près comment, me semble-t-il, s'est choisi initialement le site de Beaumont... dans une tour à bureaux de Hambourg, de Toronto, de Montréal ou dans le *building* du 23, rue Philibert Delorme à Paris... C'est aussi simple que ça... le reste, l'exiguïté du fleuve, l'Île d'Orléans, la zone récréotouristique, ce ne sont que des détails d'intendance... QUUUuoi ! Vous vous êtes fait mettre dehors de Beaumont ! Dehors ! On va s'en choisir un meilleur ! *Qu'ien* toi ! À toi l'honneur ! Cette fois-là, *manque* pas ton coup !

Le *mossieur* il était pas content ! L'autre *mossieur* qui prend la balle au vol, ne fait que déplacer de \pm 500m les installations... et tout le reste n'est que de l'entêtement... que du réchauffé ! Le parti-pris de la proximité du pipeline prévaut en dépit de tout... on s'entête... on recommence avec un autre vendeur... entretemps, on a reconnu avoir erré en pensant que ce n'était qu'une formalité de s'offrir une petite municipalité sans défense, on a pris le temps de faire les choses en grand. Rien n'a été laissé au hasard... sous la couverture... un certain milieu des affaires a été habilement mobilisé... On en est là...

Excentrique

Je ne suis pas le seul à présenter un mémoire. 627 mémoires ont été déposés. Chacun de ces mémoires fait partie d'un tout. Chacun traite d'une partie de la question : ces différentes composantes sont entre autres choses : *les impacts économiques, récréotouristiques et environnementaux défavorables, la dangerosité, la navigabilité sur le fleuve*, etc... Tout cela est abondamment présenté et documenté par des personnes très crédibles.... Je choisis de traiter de questions qui ont été moins abordées... Elles pourront d'un premier abord sembler excentriques, en dehors du centre. Il faut cependant garder à l'esprit que je ne traite que d'une partie d'un tout... où l'on pourra trouver de tout... pas seulement la répétition des mêmes arguments par différentes personnes... Dans ce tout... il y a à mon avis la question du traitement du dossier par les médias.

Présentation devant le BAPE

Médias

J'ai concentré mon attention sur la manière dont on s'y est pris pour « *fabriquer le consentement* »¹ de la population par une large utilisation des médias. Par la manipulation « *d'illusions nécessaires* ». L'illusion du développement économique, alors qu'il n'est question que de socialiser les risques et *multinationaliser* les profits. L'illusion de la futilité du combat que mènent celles et ceux que l'on n'hésite pas à qualifier de manière méprisante « *d'oiseaulogues* ». L'illusion qu'un sain réalisme s'oppose à des rêveries utopistes. Ce, au moment même où l'on s'aperçoit le saccage créé par le traitement des sables bitumineux, au moment où l'on prend la mesure de la dévastation que causera l'exploitation qui s'annonce...

Il n'y a pas 10 ans... il n'était pas question d'accorder quelque crédit que ce soit à celles et ceux qui l'annonçaient... aujourd'hui... maintenant que le désastre est évident... tout à coup on se réveille... les médias finalement n'ont pas le choix... La couverture médiatique change de registre... on n'en est encore pas là dans le cas de Rabaska... On passe sous silence, minimise bien des aspects, alors qu'on en favorise d'autres...

Plainte du Conseil de presse

Pour traiter de la couverture journalistique, je prétends avoir une certaine expertise... en effet, j'ai déposé une plainte au **Conseil de Presse** pour dénoncer le cumul des genres journalistiques pratiqué par la journaliste et éditorialiste **Annie Saint-Pierre**, le **Journal de Québec** et M. **Jean-Claude L'Abbée**, éditeur et chef de la direction, maintenant candidat pressenti du **Parti Libéral** dans Vanier. Je me suis penché longuement sur la question... Or, cette plainte a été non seulement retenue, mais aussi largement documentée, étudiée par les autorités compétentes en matière de déontologie journalistique : une série de règles de conduite que s'engagent à respecter les médias pour encadrer l'exercice du droit d'expression et les devoirs qui l'accompagnent. Une décision a été rendue, le grief a été retenu. Et ce, deux fois plutôt qu'une... le JdQ ayant comme moi fait appel de la décision. L'appel a confirmé la décision de première instance, à l'effet que le traitement journalistique du JdQ, favorable à Rabaska, n'a pas respecté les règles journalistiques... Ce n'est pas rien... C'est très sérieux et ce n'est pas à la légère que de telles décisions sont rendues.

Propos disgracieux, accusations graves

Ainsi donc, le **Journal de Québec**, son personnel, son éditeur et chef de la direction, le bureau d'avocat qui a piloté l'appel, ont tous cru qu'ils étaient dans leur bon droit. Tellement qu'ils se sont crus tout permis pour imposer leur point de vue favorable à Rabaska et défavorable aux « *oiseaulogues* » de tout acabit. Y compris le fait d'insulter le messager. M. L'Abbée, non content de contredire mes assertions, et dans le but de les discréditer, a porté de graves accusations à mon endroit. En pleine page éditoriale, jouxtant le même jour de la publication mon texte de dénonciation, il m'a accusé de « faire preuve de mauvaise foi ». À l'appui de ma supposée mauvaise foi, il arguait que mes accusations étaient non-fondées. Il le croyait, avait-il besoin de m'insulter, d'attaquer ma bonne foi, de me faire du tort personnellement. Qu'est-ce qu'un artiste qui serait de mauvaise foi... déjà que l'art au Québec souffre de discrédit, s'il faut qu'en plus un artiste fasse preuve de mauvaise foi, qu'il ne soit pas sincère, pas loyal, qu'il mente, qu'il veuille tromper, usurper sa place, on n'est pas sorti de l'auberge. On a voulu m'intimider, me décourager de parler, de m'impliquer.

¹ **Noam Chomsky** « *Chomsky, les médias et les illusions nécessaires* » ([Manufacturing Consent](#)) (*La Fabrication du Consentement*) est un [documentaire](#) canadien de 1992 sur [Noam Chomsky](#), d'une durée de 167 minutes. Il a été réalisé par [Mark Achbar](#) et [Peter Wintonick](#). Source : Wikipédia

Observer sans réagir, consentement du promoteur

De son côté, le promoteur de Rabaska, lui, a le train passer en se frottant les mains, il ne s'est jamais dissocié de tout cela. Il a gardé le silence. Lui qui a été depuis 2 ans, de toutes les tribunes, et si prompt à répliquer à tout un chacun lorsqu'une virgule dépassait, lorsqu'à son avis on avait pas respecté ce qu'il croyait être la règle, lui qui tançait à qui mieux mieux celles et ceux qui les avaient transgressées, se disant, lui, si pointilleusement, rigoureusement soucieux de les respecter, n'a jamais pris la parole pour condamner, se dissocier, se distancer de cette pratique qui allait à l'encontre des règles qui encadrent le traitement médiatique le concernant, concernant Rabaska et l'industrie du gaz. Il a donc par son silence endossé le fait que ses supporteurs appuient son projet tout en ne respectant pas les règles.

Transgresser les règles de conduite

Comment faire confiance à une entreprise qui se dit au-dessus de tout soupçon, alors qu'elle s'accommode assez bien merci d'avoir comme partisans des personnes qui transgressent les règles qui président à l'exercice de leur profession sans faire amende honorable... ? Une entreprise qui devra pourtant respecter une quantité infinie de **règles extrêmement complexes**, subtiles, fines, qui seules permettent de contrôler, d'encadrer, de sécuriser, à toutes les étapes de sa manipulation et de son transport, l'extrême **dangerosité** d'un matériau hautement toxique ? Comment croire qu'il saura tenir compte du raffinement de telles mesures, quand la direction de cette entreprise a permis, sans s'en soucier, s'en dissocier, que ne soient pas respectées les règles qui président au bon, juste, équitable fonctionnement du journalisme démocratique. C'est pourtant une question de principe fondamentale.

Le cumul des genres...

Le cumul des genres journalistique qui a été sanctionné par le Conseil de presse, n'est à mon humble avis que la partie émergée de l'iceberg. Le cumul des genres inapproprié est aussi une caractéristique prévalant dans l'entourage du promoteur et les personnes et personnes morales qui appuie cet insensé projet d'implantation là où il est prévu de l'implanter.

Rabaska 1 a été rejeté par la population de Beaumont. Rabaska 1 s'était engagé à respecter la quiétude et la volonté des citoyens. Rabaska 2 est mitoyen. Pratiquer d'une part le genre respect de la volonté citoyenne et d'autre part pratiquer le genre, on insiste et persiste à attaquer la quiétude du voisinage, est inapproprié.

Le Fonds de solidarité de la FTQ pratique le genre patronal et d'une même voix conscrit ses syndiqués pour être présent dans le débat aux côtés du patronat. Le Mouvement Desjardins se dit populaire et coopératif, et pratique autre genre où il ne fait aucun calcul, ne nous en fait partager aucun et se range du côté de la socialisation des risques et de la *multinationalisation* des profits.

Socialiser les risques et dommages et *multinationaliser* les profits

Ce qui m'amène à parler de la déterminante question des retombées économiques. Le fait que nos territoires seront, comme cela sera démontré abondamment par ailleurs et de plus compétentes personnes que moi, saccagés par l'implantation de ces installations, on découvre que le saccage devra être plus grand encore... Le projet n'aurait de sens, de valeur, de dividendes socio-économiques pour la région, que dans la mesure où d'autres industries s'installent « à *proximité* ». Ce qui maximise, décuple, l'impact de cette éventuelle implantation.

L'industrie du gaz fera un chiffre d'affaires de plus de 200 000M\$ en 30 ans avec les 4 réservoirs qu'il compte implanter si tout va bien à Lévis. Le chiffre d'affaires des retombées économiques promises par le promoteur, à savoir, 7 à 10M\$/an en taxes pour Lévis, et 300M\$ pour le Québec, ne représentent que 36 centième de 1% du montant... Un analyste crédible, en la personne de Pierre-Paul Noreau, éditorialiste au Soleil, répond... ce n'est pas là l'essentiel... Rabaska se justifie pour d'autres raisons, dont le fait d'attirer des entreprises qui voudront s'établir à proximité. Cela veut dire que peu importe ce que nous obtenons comme dividendes, l'essentiel est le parc industriel qui en surgira.

Permis de construire un Centre d'achat sans parc de stationnement

Or, où s'installeront-elles ces entreprises ? Quel secteur leur sera réservé ? Quels types d'entreprises ? Quel en sera l'impact ? N'étudier que l'impact des installations de Rabaska devient dans ce contexte complètement incomplet. C'est l'équivalent d'accorder un permis de construire à un centre d'achat, sans prévoir, par la même étude d'impact, lui accorder le permis de construire et d'aménager un parc de stationnement, souterrain ou de surface.

Il faut étudier l'ensemble de ce que suppose, de ce qui justifie, l'implantation de Rabaska... J'ai de bonnes raisons de penser, qu'on nous cache la forêt derrière un arbre... l'arbre des mesures d'atténuation de Rabaska... BAPE – Rabaska est en train de hacher menu l'arbre en question, mais s'abstient ne serait-ce qu'entrevoir la forêt, alors qu'il faudrait aussi qu'elle fasse partie de l'étude, même si ce n'est pas le promoteur qui va la planter.

On est en train de se faire planter

C'est comme si on demandait au CA d'une entreprise de se prononcer sur les impacts économiques de l'implantation d'un simple Pavillon, alors que la construction du Pavillon n'a de sens, de rentabilité que dans la mesure où s'en suivra la construction d'un centre commercial complet... Ce qui décuple l'impact du projet sur... l'économie, mais aussi sur l'environnement... sa dangerosité... sa nuisance, etc. Or on nous demande de consentir à l'implantation d'un projet, sans tenir compte des données reliées à l'ensemble des impacts que suscitera cette implantation. Ce qui s'en suivra. Par contre, on affirme que c'est la justification même de cette implantation. Il me semble que tout cela est au centre du débat... Il l'est d'autant plus parce que la question est reléguée à la périphérie... sous prétexte que ce n'est pas le promoteur du projet qui réalisera ce qui s'en suivra...

Un capital environnemental et récréotouristique extraordinaire, unique, est menacé, cédé pour une bouchée de pain... pour quelques emplois et ce saccage est défendu par une poignée d'entrepreneurs tout heureux d'être contents d'assurer pour seulement 5 ans la survie de leur entreprise de camionnage, de soudure ou de terrassement. Après la construction de Rabaska, s'ils se contentent toujours d'être à la remorque de projets venus de l'extérieur, que feront-ils ? Qu'y aura-t-il de changé ?

Sans Rabaska, il n'y a pas de plan crédible de développement économique. À qui la faute ?

Qu'attend le milieu des affaires pour concevoir, trouver, inventer, structurer un développement économique durable et prospère pour la région ? Où est investi son capital d'invention, de création ? Comment se fait-il que sans Rabaska il n'y ait rien d'autre dans ses cahiers ? Est-ce ça la compétence du milieu des affaires d'ici ? S'en remettre au hasard de la volonté de telle ou telle multinationale ?

Nous pouvons faire mieux que ça ! Nous avons tout en main pour faire mieux qu'attendre le bon plaisir de multinationales venu d'ailleurs ! Nous sommes collectivement détenteurs d'un territoire à faire pâlir d'envie le monde entier ! C'est notre principale, voire notre seule richesse hormis le patrimoine humain que nous sommes ! Nous l'avons hérité de nos ancêtres qui l'ont défriché pour nous à la sueur de leur front ! Leur ferons-nous l'affront d'en déshériter celles et ceux qui nous suivent, nos enfants en le dépréciant à si vil prix ?

Luc A.

Saint-Étienne-de-Lauzon, 30 janvier 2007

**BAPE - RABASKA
Projet d'implantation de port et terminal méthanier**

Madame Josée Primeau,
coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : 418 643-7447 — 1 800 463-4732 poste 421
Télécopieur : 418 643-9474 rabaska@bape.gouv.qc.ca

Peintre, sculpteur et céramiste

Objet

Proposition : que soit mesuré, quantifié, qualifié et chiffré la valeur du travail fourni par les différents participant(e)s aux travaux du BAPE – Rabaska

Madame Primeau,

À titre de déclaration initiale à la présentation de mon mémoire devant le BAPE – Rabaska le jeudi 1^{er} février 2007 à 15h30, je tiens à souligner le fait que nous sommes en présence d'une grande iniquité quant à la rétribution du travail des participants aux audiences du BAPE – Rabaska.

D'un côté, les contributions aux présents travaux du BAPE émanant des personnes assises sur la tribune sont rétribuées. Les Commissaires, experts et représentants du promoteur, le personnel du BAPE, à la coordination, l'organisation et aux services connexes de secrétariat et d'administration, ainsi que les journalistes, analystes, photographes et caméramans des médias observant ses travaux, de même que certains auteurs de mémoires, sans oublier les technocrates, fonctionnaires, experts, scientifiques et élus des différents paliers de gouvernements, etc., — il faudrait tous et toutes les nommer — reçoivent juste salaire ou émoluments à titre de rétribution pour leur travail, ici en ces lieux et en coulisses pour sa préparation et ses suites.

De l'autre côté, dans la salle, le temps et le travail, fournis par de très nombreux auteur(e)s des 627 mémoires soumis à votre attention et à celle des citoyen(ne)s et élu(e)s du Québec, ne sont pas rétribués. Des centaines de citoyens ont payé de leur poche, le temps et le travail de réflexion, de recherche, de documentation, d'analyse, de conception, de rédaction, de correction de textes, de fabrication et transmission de dossier, et j'en passe, nécessaire au dépôt d'un mémoire.

À défaut de rétribution, j'aimerais soumettre à votre approbation le fait que ce travail citoyen exemplaire et bénévole soit reconnu et objet de reconnaissance. Pour ce faire, il me semble qu'il faudrait d'abord en mesurer l'étendue. Je propose donc que le BAPE – Rabaska prenne les mesures utiles pour que soit évaluée, quantifiée, qualifiée, la valeur de la part des uns et des autres. Je propose que ces données soient parties intégrantes de votre rapport, et que vos analyses et conclusions en tiennent compte. C'est pourquoi je vous pose les questions suivantes.

Préambule

- En ce qui concerne les parties associées aux présents travaux du BAPE – Rabaska et qui sont, ont été, ou seront rétribuées directement ou indirectement pour leurs prestations, leurs contributions, ainsi que pour leur préparation et pour la fabrication des études afférentes...
 - Quel est le nombre de ces personnes ?
 - Quel est le nombre total d'heures rétribuées ainsi ?
 - Quel est leur salaire horaire moyen ?
 - Que représente la valeur de toutes ces contributions ?

- En ce qui concerne semblables parties liées semblablement à ces travaux mais dont le travail n'est pas rétribué...
 - Quel est leur nombre ?
 - Combien d'heures chacune de ces personnes ont-elles ainsi « *données* » à la société ?
 - Que représente la valeur de tel travail non rétribué au prix horaire moyen des personnes qui elles ont été rétribuées ?

Pour ma part, si on ne me pose pas la question, j'aimerais y répondre quand même puisque je vous la pose. Il faut compter au moins 225 heures non rétribuées, étalées sur 2 ans, auquel nombre il faudrait ajouter une centaine d'heures volés à au moins 4 conseillers bénévoles qui ont acceptés de m'aider. Et, je ne compte pas dans ce calcul le temps partisan consacré à poser des gestes, à écrire, etc., et non partie des présents travaux du BAPE.

Je suggère que la question soit posée aux auteur(e)s des mémoires. Que leurs réponses soient colligées et chiffrées et que cela soit intégré au rapport du BAPE – Rabaska. Cela, pour que ce travail soit à tout le moins nommé, quantifié, reconnu comme ayant une valeur.

Ces valeurs pourraient de plus être qualifiées. Il y aurait des valeurs qui seraient qualifiées de contributions neutres, par exemple celle correspondant au travail du BAPE et des fonctionnaires, scientifiques et technocrates du gouvernement. D'autres seraient partisans : d'un côté celles reliées au travail du promoteur, de son personnel, de ses sous-contractants, et des personnes et organisations qui l'appuient. De l'autre côté, celles des opposants au projet.

Espérant ainsi contribuer à la description d'un état des lieux conforme à la réalité – ce qui est une partie du mandat du BAPE – et qui fait qu'une grande partie de l'analyse de la proposition présentement à l'étude repose sur un travail injustement non-rétribué et que la réplique à cet apport, est lui, largement et justement rétribué.

Respectueusement.



Luc Archambault
Peintre, sculpteur, céramiste et citoyen de Lévis
418 831 91 47

www.Luc-Archambault.qc.ca

Saint-Étienne-de-Lauzon, 13 novembre 2006

BAPE - RABASKA
Projet d'implantation de port et terminal méthanier

Josée Primeau,
coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : 418 643-7447 — 1 800 463-4732 poste 421
Télécopieur : 418 643-9474 rabaska@bape.gouv.qc.ca

Peintre, sculpteur et céramiste

Objet

Mémoire avec présentation

Madame Primeau,

D'énormes moyens ont été mobilisés pour tenter d'influencer l'opinion publique en faveur des promoteurs de Rabaska. Un certain milieu des affaires a été mobilisé à cet effet. Des gens proches du milieu des affaires ont mis l'épaule à la roue. Dont certaines personnes proches des entreprises de presse. En effet, le personnel d'un journal, le **Journal de Québec**, a même officiellement dépassé les bornes. En effet, **Le Conseil de presse** a jugé bon en première instance donner raison au plaignant Luc Archambault contre Annie Saint-Pierre, le JdQ et M. Jean-Claude L'Abbée, éditeur et chef de la direction, et a décerné conjointement un blâme à la journaliste Annie Saint-Pierre, et à la direction du JdQ pour avoir pratiqué un cumul des genres journalistiques d'opinion et d'information proscrit par le code de déontologie journalistique.

« Même si le journalisme d'opinion et le journalisme d'information sont deux formes de pratique professionnelle qui reviennent de droit au journaliste, ce dernier peut difficilement, selon le Conseil, passer librement d'un genre journalistique à l'autre sur un même sujet sans risquer de porter atteinte à sa crédibilité professionnelle et à la validité de son information. »

Par conséquent, même si Mme Saint-Pierre n'a pas pris position sur le fond du dossier du port méthanier mais sur le référendum touchant le projet, le Conseil a considéré que ce passage d'un genre journalistique à l'autre sur un aspect du sujet déjà couvert par la journaliste, constituait un manquement déontologique et a retenu le grief. De plus, comme l'affectation de la journaliste relevait ultimement de la direction, celle-ci est conjointement responsable de ce manquement. »

Conseil de presse du Québec p 11-12 DÉCISION 2005-06-100
CPEI 17 mars 2006

Mémoire

Jusque là, le JdQ était défendu dans la plainte déposée par Luc Archambault au Conseil de presse, par l'éditeur et chef de la direction du JdQ M. Jean-Claude L'Abbée. Pour faire appel de cette décision, le JdQ mandatait non plus M. L'Abbée, mais bien un bureau d'avocat de Montréal. Quelques semaines plus tard, M. Jean-Claude L'Abbée, seulement âgé de 55 ans, annonçait sa démission à son poste d'éditeur et chef de la direction du JdQ pour prendre sa retraite...

En appel, le Conseil de presse, à titre de décision finale dans le dossier de cette plainte, a confirmé la décision prise par le Conseil en première instance.

Ainsi donc, l'implication fautive d'un média dans son appui au projet Rabaska, a été officiellement sanctionnée par le Conseil de presse. Les organisations favorables au projet Rabaska ont donc dépassé les limites dans leur prosélytisme, et ce, afin de contribuer de manière indue à la prétendue acceptabilité sociale du projet.

Il ne s'agit pas ici de prétentions. Le fait a été documenté, scruté à la loupe, soupesé, par deux fois et deux comités différents, par le **Conseil de presse**, une première fois en première instance et une deuxième fois en appel.

Ce fait ne devrait pas être négligé quand viendra le temps de juger de l'intégrité, de l'éthique et de la crédibilité du promoteur et des personnes et des organisations qui appuient le projet. On a transgressé les règles. Cela a été établi et sanctionné officiellement par le Conseil de presse, deux fois plutôt qu'une. Le promoteur ne s'est pas dissocié de ces actions fautives posées par des personnes et entreprises qui appuient son projet et ses stratégies de vente.

Et, on continue de les transgresser... Aux dernières nouvelles, la journaliste Annie Saint-Pierre conjointement avec la direction du JdQ qui l'assigne, persistait dans ce cumul des genres journalistiques sanctionné par le Conseil de presse puisqu'elle continuait à agir à titre de journaliste d'information encore tout récemment en publiant des articles d'information et en étant par exemple présente aux activités récentes du BAPE...

Ici, l'acceptabilité sociale, ne serait qu'un des éléments à manipuler, à gérer, parmi d'autres, comme une pelleté de terre, ou la construction d'un boulevard, pour le bien des activités économiques et financières d'une entreprise multinationale et le développement de ses actifs, au regard de celles et ceux qui appuient le projet d'implantation d'un port et terminal méthanier Rabaska à Lévis.

Le BAPE doit tenir compte de ces faits avant de donner son aval et sa bénédiction au promoteur de Rabaska au grand plaisir de celles et ceux qui l'appuient activement au mépris des règles en vigueur. Des agissements qui n'ont pas été reniés par le promoteur.



Luc Archambault
Peintre, sculpteur, céramiste et citoyen de Lévis
Lévis, 418 831 91 47

www.Luc-Archambault.qc.ca

Saint-Étienne-de-Lauzon, 24 janvier 2007

BAPE - RABASKA
Projet d'implantation de port et terminal méthanier

Josée Primeau,
coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : 418 643-7447 — 1 800 463-4732 poste 421
Télécopieur : 418 643-9474 rabaska@bape.gouv.qc.ca

Objet

Questions au promoteur de Rabaska

Madame Primeau,

Me semble-t-il, les citoyens peuvent encore poser des questions au promoteur de Rabaska. J'aimerais que celles qui suivent puissent faire partie de ce processus de questions géré par le BAPE.

Je me pose la question des revenus générés par l'activité future de Rabaska pour l'industrie gazière installée ici au Québec... et m'interroge sur l'ampleur de la part impartie *volontairement* par **Rabaska** à la **région** et résultant de la négociation entre la **Ville de Lévis** et **Rabaska**, ainsi que celle impartie aux entreprises installées dans cette région.

M. **Pierre-Paul Noreau** dans son éditorial, intitulé « **Vents contraires** », publié dans **Le Soleil** en page 18, aujourd'hui le 2007 01 22, conclut en écrivant : « *L'impact économique de l'énergie éolienne sur les régions devrait être amélioré. [...] Si les exigences d'implantation auprès des promoteurs sont suffisamment élevées pour minimiser les impacts sur l'environnement, sur le plan des retombées économiques pour les communautés, le résultat n'est pas convaincant. Et ce, même si des promoteurs on consenti des contributions volontaires aux municipalités.* ».

Nonobstant les autres facteurs en cause, du seul point de vue de la rentabilité et des impacts économiques pour la région et pour la **Ville de Lévis**, les questions qui se posent pour l'énergie du vent, ne devrait-on pas se les poser en ce qui concerne l'industrie du gaz.... ? Au moment où la **Ville de Lévis** met l'épaule à la roue pour emporter l'adhésion du **BAPE** et de la population, conjointement avec un certain milieu socio-économique, syndicats compris, dont les membres étaient très nombreux à l'assemblée municipale ayant adopté (à l'unanimité des élus sauf un irréductible) un mémoire acceptant le projet Rabaska, est-ce que l'impact économique de l'énergie du gaz devant s'installer à Lévis est suffisant ? Est-il suffisant en soi ? L'est-il compte-tenu des impacts humains, financiers, environnementaux, touristiques, paysager, et autres ?

Pour étudier cette question, pour parvenir à une réponse satisfaisante, voici mes questions posées au promoteur.

Mes chiffres et calculs sont-ils bons ?

D'après les chiffres du promoteur tels qu'exposés dans son site Internet : **14,16 Mm³/jour**, soit **5 097,60 Mm³/an** de **gaz naturel** sera produit par la regazéification du **GNL** transporté par les méthaniers à Lévis.

Est-ce que cela correspond exactement à la quantité de GNL reçue ?

Soit ± 60 méthaniers à la capacité moyenne de 160 000 m³ soit : **9 600 000 m³/an** comme le dit Rabaska... au [Bape](#) dans la « *Description du projet* », et ce, s'il n'est pas question de méthaniers dont la capacité pourrait « *éventuellement aller jusqu'à 216 000 m³* » pour remplir les 2 réservoirs supplémentaires tels qu'il apparaît dans l'entente avec la **Ville de Lévis**. Quelle est cette quantité à recevoir ? Quelle est la capacité de réception et d'expédition du complexe avec 2 réservoirs supplémentaires ?

9 600 000 m³ de GNL n'égale-t-il que 5 097,60 Mm³/an de [gaz naturel](#) ?

Y a-t-il pas d'autres produits ou sous-produits ou déchets, résultant de la regazéification du GNL ? Si oui... Quels sont ils ? Ont-ils une valeur ? Quelle est leur valeur annuelle au prix vendu par Rabaska ? Quelle est leur valeur annuelle au prix vendant au détail par les revendeurs sur les marchés québécois et internationaux pour l'industrie du gaz ? S'il est question de déchets, quels sont-ils ? Comment en disposera-t-on ? Ont-ils une valeur ? Si oui, qu'elle est cette valeur/an au prix vendant par Rabaska ? Qu'elle est leur valeur/an au prix de détail obtenu par les revendeurs et détaillants ?

L'industrie gazière d'ici et d'ailleurs ne ferait-elle donc pas un chiffre d'affaires de ± 3 359,46M\$/an par an avec ce qui est traité par les installations de Rabaska ?

Compte-tenu du fait que **5 097,60Mm³/an** de gaz naturel, vendu par exemple par **Gaz Métro**, a une valeur moyenne au détail (domestique et industrielle/30 ans) égale ± **0,65\$HT/m³** de gaz naturel soit ± **3 359,46M\$/an**, – montant auquel il faudrait ajouter semblable valeur pour d'éventuels autres produits, sous-produits ou déchets générés par les activités de Rabaska à Lévis –

Rabaska parle d'un maigre ± 230M\$ à dépenser au Québec pour construire ces installations. Quelle fraction de cette somme sera effectivement dépensée dans la région ?

Rabaska parle d'un maigre ± **230M\$** à dépenser **au Québec** pour industrialiser l'en face de l'Île d'Orléans. Une fraction de cette somme sera effectivement dépensée dans la région. Quelle est-elle au fait ? Au-delà de ce chiffre d'affaires qu'on lance en pâture à l'opinion publique, quel sera effectivement le profit escompté global pour les entreprises d'ici, quelle sera la masse salariale pour les travailleur(euse)s de la région et quel sera le rabais de taxes pour les contribuable de Lévis ? Ou sa valeur abstraite pour un propriétaire moyen ?

Ces chiffres sont-ils exacts ? Sinon, quels sont-ils ?

Pendant ± 30 ans, et en supposant que le prix du gaz ne change pas – et pour sûr il augmentera... – cette production générée par les installations de Rabaska engendrerait pour l'industrie gazière multinationale un chiffre d'affaires de $\pm 100\,783,8\text{M}\$$, ce qui ne donne en retombées pour les entreprises du Québec pour son implantation qu'un lilliputien, $\pm 0,36\%$ de ce montant. De son côté, la « redevance » de $\pm 7\text{M}\$/\text{an}$, « pouvant atteindre jusqu'à $10\text{M}\$/\text{an}$ » en retombées de taxes pour Lévis, ne représente qu'un microscopique $\pm 0,30\%$ du chiffre d'affaires de l'industrie gazière générée par les installations de Rabaska qui vont ravager l'Ouest de Lévis aussi brutalement et durablement que ne l'a fait **Ultramar** pour Saint-Romuald...

Au total donc, on parle d'un gros $\pm 0,63\%$ du chiffre d'affaires... soit **63 centième de 1%**... Plus la valeur de quelques emplois permanents... On projette dans l'entente avec la **Ville de Lévis** de doubler la capacité avec 2 réservoirs supplémentaires... Faut-il diviser de pourcentage par 2, pour atteindre un gros... **32 centième de 1%** ?

On parle de doubler la capacité avec 2 nouveaux réservoirs... puisque cela apparaît dans l'entente avec la Ville de Lévis, sauf erreur, est-ce qu'on passe donc à un chiffre d'affaires généré par les installations de Rabaska de $\pm 210\,567,6\text{M}\$$ pour l'industrie du gaz ?

Et toujours avec un $\pm 10\text{M}\$/\text{an}$ en retombées de taxes. Cela ne donne-t-il pas un impact pour la région de $\pm 0,15\%$ du chiffre d'affaires de l'industrie du gaz généré par les installations de Rabaska... soit **15 centième de 1%**. Plus la valeur de quelques emplois permanents... et un $330\text{M}\$$ (disons $\pm 100\text{M}\$$ pour les 2 réservoirs en +) dépensé au Québec pour ces installations. Soit au total $\pm 0,30\%$, **3 dixième de 1%**.

Pour si peu, est-ce vraiment un bon placement pour la région ?...

En somme, si mes chiffres sont erronés, quelle est la part de l'industrie du gaz et quelle est la part de la région dans ce transit continu de gaz ? Quelle est la valeur du profit de l'industrie et quel est celui de la région ? Le profit de l'industrie est-il 2 fois, 4 fois, 6 fois, 10 fois plus important ? Est-ce suffisant comme compensation pour qu'en tout partage ne reste et demeure dans 30 ans que le ravage d'un territoire? Madame Verreault des industries navales éponyme, conteste la valeur économique de ce projet tel que conçu... Pourquoi les réponses à ces questions n'ont-elles pas déjà été mises sur la table, chiffres à l'appui, afin qu'un réel et public examen des tenants et aboutissants des impacts dans la région soient débattus ?

Compte-tenu des engagements volontaire du promoteur, à quel point n'est-il pas question avec ce projet, de renouer avec ce que nous ne voulions plus jamais être : **des porteurs d'eau...** ? Les élites en faveur du projet ne sont-elles pas en train d'accepter contre un quignon de pain de socialiser les pertes, les risques, les

dommages, et de privatiser allégrement et sans gêne les profits ? En train, d'endommager la Terre, saccager le territoire tout en déterritorialisant les profits par leur *multinationalisation* ? Une véritable connaissance des montants en cause n'est-elle pas préalable à une décision éclairée prise en toutes connaissances de cause ?

Si des impôts, redevances, taxes, sont perçue sur le chiffre d'affaires global de l'industrie du gaz généré par les produits gaziers de Rabaska, ici évoqué, mis à part les sommes ici calculées, quelle part de ces montants seront attribués à Lévis, quelle part ira à la région, quelle part sera déposés dans les coffres du Québec et du Canada ?

Au cas où les valeurs parties de ces calculs ne soient pas du ressort du promoteur à proprement dit, puisqu'il est question entre autre de la valeur du prix de détail du gaz produit par Rabaska et vendu aux grossistes ou détaillants, étant donné que le promoteur est dans l'industrie du gaz, peut-il nous donner au meilleur de sa connaissance une valeur à ces valeurs, si les calculs ou valeurs ici exposés, sont erronés ?

Respectueusement.



Luc Archambault
Peintre, sculpteur, céramiste et citoyen de Lévis
418 831 91 47

www.Luc-Archambault.qc.ca

Saint-Étienne-de-Lauzon, 24 janvier 2007

M. Pierre-Paul Noreau
Le Soleil
410, boulevard Charest Est,
Case postale 1547,
Succursale Terminus
Québec G1K 7J6

Objet

Votre article intitulé « Vents contraires »
Le Soleil 2007 01 22 p. 18
« Les impacts économiques du gaz de Rabaska... du vent ?
Socialiser les dommages, multinationaliser les profits ? »

Cher monsieur,

Dans votre éditorial, intitulé « *Vents contraires* », publié dans **Le Soleil** en page 18, le 2007 01 22, vous concluez en écrivant : « *L'impact économique de l'énergie éolienne sur les régions devrait être amélioré. [...] Si les exigences d'implantation auprès des promoteurs sont suffisamment élevées pour minimiser les impacts sur l'environnement, sur le plan des retombées économiques pour les communautés, le résultat n'est pas convaincant. Et ce, même si des promoteurs on consenti des contributions volontaires aux municipalités.* ».

Nonobstant les autres facteurs en cause, du seul point de vue de la rentabilité et des impacts économiques pour la région et pour la **Ville de Lévis**, les questions qui se posent pour l'énergie du vent, ne devrait-on pas se les poser en ce qui concerne l'industrie du gaz.... ? Au moment où la **Ville de Lévis** met l'épaule à la roue pour emporter l'adhésion du **BAPE** et de la population, conjointement avec un certain milieu socio-économique, syndicats compris, dont les membres étaient très nombreux à l'assemblée municipale ayant adopté (à l'unanimité des élus sauf un irréductible) un mémoire acceptant le projet Rabaska, est-ce que l'impact économique de l'énergie du gaz devant s'installer à Lévis est suffisant ? Est-il suffisant en soi ? L'est-il compte-tenu des impacts humains, financiers, environnementaux, touristiques, paysager, et autres ?

Si mes calculs sont bons... voici quelques indices permettant d'en juger... D'après les chiffres du promoteur, tels qu'exposés dans son site Internet, **14,16Mm³/jour**, soit **5 168,4Mm³/an** de gaz naturel seront produit par la regazéification du **GNL** transporté par des méthaniers construits ailleurs. Soit ± 60 méthaniers à la capacité moyenne de 160 000 m³ soit : **9,6Mm³ / an**. Et ce, s'il n'est pas question de méthaniers dont la capacité pourrait « *éventuellement aller jusqu'à 216 000 m³* » et question de 2 autres réservoirs supplémentaires, comme le dit Rabaska... au [Bape](#) dans la « *Description du projet* » ou dans l'entente avec la **Ville de Lévis**...

Compte-tenu du fait que **5 168,4Mm³/an** de gaz naturel, vendu par exemple par **Gaz Métro**, a une valeur moyenne au détail (domestique et industrielle/30ans) égale à ± **0,65\$HT/m³** de gaz naturel, soit : ± **3 359,46M\$/an**, – montant auquel il faudrait ajouter semblable valeur pour d'éventuels autres produits, sous-produits ou déchets générés par les activités de Rabaska à Lévis – est-ce que le 7M\$/an en taxes payé à la **Ville de Lévis**, voire **10M\$**, est suffisant, ou ne faudrait-il pas conclure comme vous le faites pour l'industrie du vent, qu'il devrait être « *amélioré* » ?

2e Addenda

Pendant ± 30 ans, et en supposant que le prix du gaz ne change pas – et pour sûr il augmentera... – cette production générée par les installations de Rabaska engendrerait pour l'industrie gazière multinationale un chiffre d'affaires de $\pm 100\,783,8\text{M}\$$, ce qui ne donne en retombées pour les entreprises du Québec pour son implantation qu'un lilliputien, $\pm 0,36\%$ de ce montant. De son côté, la « redevance » de $\pm 7\text{M}\$/\text{an}$, « pouvant atteindre jusqu'à $10\text{M}\$/\text{an}$ » en retombées de taxes pour Lévis, ne représente qu'un microscopique $\pm 0,30\%$ du chiffre d'affaires de l'industrie gazière générée par les installations de Rabaska qui vont ravager l'Ouest de Lévis aussi brutalement et durablement que ne l'a fait **Ultramar** pour Saint-Romuald... Au total donc, on parle d'un gros $\pm 0,63\%$ du chiffre d'affaires... soit **63 centième de 1%**... Plus la valeur de quelques emplois permanents... On projette dans l'entente avec la **Ville de Lévis** de doubler la capacité avec 2 réservoirs supplémentaires... Faut-il diviser de pourcentage par 2, pour atteindre un gros... **32 centième de 1%** ?

Pour si peu, est-ce vraiment un bon placement pour la région ?...
Votre plus beau terrain, vous le laisseriez se déprécier ainsi pour si peu...

Rabaska parle d'un maigre $\pm 230\text{M}\$$ à dépenser au Québec pour industrialiser l'en face de l'Île d'Orléans. Une fraction de cette somme sera effectivement dépensée dans la région. Quelle est-elle au fait ? Au-delà de ce chiffre d'affaires qu'on lance en pâture à l'opinion publique, quel sera effectivement le profit escompté global pour les entreprises d'ici, quelle sera la masse salariale pour les travailleur(euse)s de la région et quel sera le rabais de taxes pour les contribuables de Lévis ?

En somme, si mes chiffres sont erronés, quelle est la part de l'industrie du gaz et quelle est la part de la région dans ce transit continu de gaz ? Quelle est la valeur du profit de l'industrie et quel est celui de la région ? Le profit de l'industrie est-il 2 fois, 4 fois, 6 fois, 10 fois plus important ? Est-ce suffisant comme compensation pour qu'en tout partage ne reste et demeure dans 30 ans que le ravage d'un territoire? Madame Verreault des industries navales éponyme, conteste la valeur économique de ce projet tel que conçu... Pourquoi les réponses à ces questions n'ont-elles pas déjà été mises sur la table, chiffres à l'appui, afin qu'un réel et public examen des tenants et aboutissants des impacts dans la région soient débattus ?

Compte-tenu des engagements volontaire du promoteur, à quel point n'est-il pas question avec ce projet, de renouer avec ce que nous ne voulions plus jamais être : **des porteurs d'eau...** ? Les élites en faveur du projet ne sont-elles pas en train d'accepter contre un quignon de pain de socialiser les pertes, les risques, les dommages, et de privatiser allégrement et sans gêne les profits ? En train, d'endommager la Terre, saccager le territoire tout en déterritorialisant les profits par leur *multinationalisation* ? Une véritable connaissance des montants en cause n'est-elle pas préalable à une décision éclairée prise en toutes connaissances de cause ?

Respectueusement.

Luc Archambault

Peintre, sculpteur, céramiste et citoyen de Lévis 418 831 91 47

www.Luc-Archambault.qc.ca

Saint-Étienne-de-Lauzon, 25 janvier 2007

BAPE - RABASKA
Projet d'implantation de port et terminal méthanier

Madame Josée Primeau,
coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : 418 643-7447 — 1 800 463-4732 poste 421
Télécopieur : 418 643-9474 rabaska@bape.gouv.qc.ca

Objet

Questions au BAPE concernant l'étendue de l'étude des questions relatives à l'implantation de Rabaska à Lévis

Madame Primeau,

Me semble-t-il, les citoyens peuvent encore poser des questions.

Les questions que je vous transmises précédemment concernant le chiffre d'affaires de l'industrie gazière générée par l'éventuelle implantation de Rabaska à Lévis, ont aussi été transmises de manière différente à M. **Pierre-Paul Noreau** du Soleil. La réponse qu'il m'a faite pose de nouvelles questions. Je vous expose le contenu de cet échange courriel et je formule dès après des questions que j'adresse cette fois non plus au promoteur, mais au BAPE. Merci de les transmettre à qui de droit.

Suite à la transmission d'une lettre que je lui adressais en relation avec les questions que je vous ai transmises hier, lettre que vous trouverez en fichier joint de cet envoi, M. Noreau me transmet par courriel aujourd'hui le 25 janvier 2007 les commentaires suivants :

(extraits) [...]

Vos remarques sont bien sûr pertinentes dans le débat. Mais dans le domaine de l'évaluation des retombées, il y a plusieurs manières de voir les choses. Il y a la vôtre et il y en a d'autres dont certaines par exemple tiennent compte d'éléments plus larges comme la sécurité énergétique qu'apporte à une région une entreprise du genre et aussi l'effet structurant qu'elle peut avoir sur le tissu industriel en intéressant des entreprises qui vont choisir de s'approcher de cette source d'approvisionnement garantie.

Je lui ai répondu entre autres éléments ce qui suit... (extraits)

Je comprends qu'il y ait plusieurs manières de voir les choses... je ne crois pas cependant qu'il y ait, d'une part la mienne et d'autre part, celles d'autres personnes.

3e Addenda

Je pense qu'il y a plusieurs aspects qui doivent être traités, considérés, et... les uns le sont par les uns, les autres par d'autres. Je ne crois pas non plus qu'en 2 pages ou une phrase on puisse faire le tour de la question. Je ne crois pas davantage que le fait d'invoquer, comme vous le faites, « la sécurité énergétique, l'effet structurant, et la proximité des sources d'approvisionnement énergétique garantie » soit en soi, une manière plus large de voir les choses. Ce qui est plus large, c'est de considérer toutes les composantes de la question. Dont celle dont je traite. Et, sauf erreur, il me semble que l'aspect sur lequel je me suis penché, n'a pas été partie de la discussion publique et c'est bien pour cela que ces remarques vous semblent « pertinentes dans le débat ».

Elles le sont d'autant plus au regard de votre contribution...

Vous parlez de proximité... Est-il donc question d'industrialiser le secteur agricole où s'installe Rabaska ? Il n'a jamais été question de ça jusqu'à maintenant... On nous dit que Rabaska sera une exception dans le paysage... qu'il y aura des mesures d'atténuation... Où donc y a-t-il la place pour installer un secteur industriel « à proximité ». De quelle « proximité » parle-t-on ? 500m, 1km, 10km ? Où donc se fera ce développement ? À quel prix environnemental ? Quel territoire sera concerné ? Quelles terres agricoles devront être sacrifiées ? Quand vous invoquez le fait de considérer la question d'une manière « plus larges », ne sont-ce pas là des éléments dont il faut débattre ? Comment se fait-il qu'il n'en soit pas question ? Comment se fait-il qu'on réduise l'étude de la question à la seule implantation des installations de Rabaska, si elles n'ont raison d'être que dans la mesure où l'on procède à l'implantation d'un secteur industriel complet « à proximité ».

Je ne prétends pas faire le tour de la question en 2 pages... je traite d'un aspect. Il me semble que cet aspect mérite d'être partie de l'espace public. Et, par conséquent d'être publié, comme faisant partie du débat, comme partie d'un ensemble. D'un tout. Ce qui permettra au citoyen d'en tenir compte en toute connaissance de causes et de ma contribution et de celles des autres que vous citez et qui sont, ou devront être, traités par ailleurs.

Une véritable façon de tenir compte de l'ensemble des questions d'une problématique est d'avoir accès aux questionnements relatifs à chacun des aspects de la question, traités un à un. Je ne pense pas faire autre chose... soulever des questions sur un aspect de la question. Ce qui permettrait d'en tenir compte quand il sera question de « la sécurité énergétique, de l'effet structurant, et de la proximité des sources d'approvisionnement énergétique garantie »... Qu'est-ce que la sécurité énergétique si la question des dividendes propres au transit de l'énergie n'est pas abordée publiquement ? Pourquoi évacuer la question, sous prétexte

que l'effet d'entraînement sur les entreprises compenserait cette perte ? Pourquoi ne pas avoir les deux ? Des redevances équitables, + une sécurité d'approvisionnement + un développement industriel afférent ? Or la question des redevances semble satisfaire les personnes morales et physiques qui appuient Rabaska, comme vous-mêmes semble-t-il...

Je ne vois pas en quoi c'est une manière plus large d'envisager les choses que de ne pas se pencher un instant sur la question des redevances liées au transit des énergies telles qu'elles ont été présentées et négociées actuellement ? Terre-Neuve en sait quelque chose, la question a son importance... Elle ne peut développer son énergie électrique comme elle le voudrait, parce qu'Hydro Québec pose la question des questions liées à son transit... dont celles des redevances, ce qui lui permet de développer au passage nos propres ressources sans la concurrence de Terre-Neuve ? Pourquoi Hydro Québec aurait raison de s'intéresser à la question et pas nous ? Pourquoi serait-ce manifester un manque de largeur de vue que de poser la question des redevances en matière de transit gazier et que ce ne l'est pas en matière de transit électrique ?

Première question posée au BAPE.

Puisqu'un observateur et commentateur éclairé et documenté, pose comme donnée essentielle, (plus « large »), de la question des retombées économiques reliées à l'implantation de Rabaska ; Puisque d'après lui, et j'en suis, ces questions sont indissociables des tenants et aboutissants reliés à l'implantation de Rabaska qui est soumise à votre attention, j'aimerais savoir si le **BAPE**, s'est penché, se penche ou se penchera sur ces questions qui sont énumérées plus haut, à savoir, l'impact de l'implantation d'entreprises « à proximité » de Rabaska ?

Si la réponse à cette question est oui...

- Quelles entreprises seront amenées à s'installer à proximité du site ?
- Ont-elles été identifiées ?
- Ont-elles été sollicitées ?
- Y a-t-il des entreprises déjà impliquées ?
- Combien d'entreprises sont parties de celles qu'on espère attirer avec Rabaska ?
- Quelle surface occuperont les installations de ces entreprises ?
- De quel type d'installations s'agira-t-il ?
- De quelle proximité est-il question ? 500m, 1, 5, 10 km ou + ?
- Sur quel territoire ? Sur quelle étendue de territoire ?
- Quelle est la vocation actuelle de ces territoires ?
- Ces territoires ont-ils été identifiés, quantifiés, réservés ?
- Quels territoires sont disponibles pour telle occupation « à proximité » ?

Si la réponse à la première question est non...

- Pourquoi ces questions ne sont pas parties de la présente étude du BAPE ...
 - si ces questions sont parties essentielles de la question d'après un commentateur crédible ?
 - si le bien fondé de cette implantation de Rabaska n'a de sens « large » qu'en vertu de l'implantation, « à proximité » de Rabaska, d'un nombre significatif d'entreprises ou d'un nombre restreint d'entreprises d'importance ?
 - si l'implantation connexe d'entreprises est essentielle au projet ?
 - si l'implantation connexe d'entreprises d'importance ou l'importante implantation d'entreprises « à proximité » ne peut qu'avoir des impacts dans l'environnement du secteur visé ?
 - si Rabaska est en fait qu'une des parties prenantes au dossier ?
 - si Rabaska n'est qu'une composante d'un plus vaste ensemble ?
 - si cet ensemble n'a de sens qu'en tant qu'ensemble ?
 - si cet ensemble forme un tout indissociable ?
 - si l'une des parties ne va pas sans l'autre ?
- Comment considérer, étudier, évaluer, accepter l'implantation de Rabaska...
 - si l'on n'étudie, n'évalue, n'accepte pas l'ensemble que ce tout forme ?
 - s'il est question de ne pas considérer les impacts directement et intimement liés à l'implantation de Rabaska en sus de ces installations propres si ces installations connexes sont partie intégrante de l'ensemble puisque l'un n'a de justification essentielle que dans le cas où l'autre se matérialise ?
- Quel est le but d'un exercice qui n'intègre pas l'ensemble des données liées à la question des impacts environnementaux de l'ensemble du projet, dont Rabaska n'est qu'une partie ?
 - s'il s'avère que toute la zone à proximité de Rabaska doit devenir industrielle ?
 - s'il est question de rendre industrielle la zone tampon autour de Rabaska ?
 - si la proximité dont il est question s'étend à des km des installations ?
 - Quelle région sera touchée ?
 - Quelles régions seront touchées ?
 - Celles de Lévis, de Montmagny, de la Beauce, de Québec, de Montréal ?
 - Dans quelle mesure, pour quels usages ?
- Comment se fait-il que ces questions n'aient pas été parties du dévoilement du projet ?
- Comment se fait-il que ces questions ne soient pas débattues dans l'espace public ?
- Comment se fait-il que le public n'ait pas accès à cet aspect de la question ?
- Comment se fait-il que le BAPE accepte de n'étudier qu'un volet du projet sans se soucier de l'ensemble de ses retombées ?
- Comment se fait-il qu'on se fasse répondre qu'on ne considère pas toutes les données reliées à l'implantation de Rabaska quand on questionne son bien fondé sans faire état de l'implantation connexe d'entreprises « à proximité » alors...
 - que ces questions n'ont jamais été présentées comme faisant partie de la question ?
 - que ces questions ne sont pas étudiées pas le BAPE...

Deuxième question posée au BAPE

Ce qui m'amène dans un même ordre d'idée à poser la question suivante... Est-ce que le BAPE a étudié, étudie, étudiera la question de l'implantation de 2 réservoirs supplémentaires tel qu'il a été mentionné dans l'entente entre Rabaska et la Ville de Lévis ou ailleurs ?

Si la réponse à cette deuxième question est oui...

- Dans quelle mesure les 2 réservoirs supplémentaires qui doublent les installations initiales, sont-ils essentiels...
 - à la rentabilité de Rabaska ?
 - aux entreprises devant s'implanter « à proximité » ?
 - à la « sécurité énergétique » du Québec, du Canada, des Etats-Unis ?
 - à « l'effet structurant de l'ensemble du projet » ?
- Dans quelle mesure la partie portuaire et des canalisations jusqu'au terminal du projet à l'étude est faite sur mesure pour 4 réservoirs ?
- Quelle est la différence entre de telles installations calibrées pour 2 et 4 réservoirs ?
 - au niveau des équipements et installations ?
 - au niveau des coûts ?
- Comment peut-on justifier la rentabilisation de telles infrastructures portuaires et de transport jusqu'au terminal si elles sont faites pour 4 réservoirs alors qu'il n'est question d'approuver que 2 réservoirs, dans le cas où un écart sensible les différencie ?
- Quand seront-ils implantés ? (entre 0-5 ans, 5-10 ans... ?)
- Où seront-ils installés ?
- Quel espace prendront-ils ?
- De quelle dimension seront-ils ?
- Quelles mesures d'atténuation visuelles pourront être conservées ou installées ?
- Quelle sera alors la dimension de la zone d'exclusion ?
- Ainsi que toutes les questions qui se posent à l'égard de 2 réservoirs d'origine...
- Le site pourra-t-il prévoir, accueillir plus de 4 réservoirs ?
- Si non, pourra-t-il être un jour question d'agrandir ce site pour ce faire ?
- Si oui, pourquoi ne pas maintenant établir les limites des agrandissements futurs, dussent-elles s'étendre à des territoires déjà occupés maintenant par ailleurs ?

Si la réponse à cette deuxième question est non parce qu'il est prévu qu'il ne pourra jamais être question d'agrandissements de ce type... soit... Par contre, si la question reste ouverte et que le BAPE n'a pas l'intention d'étudier la question...

- Pourquoi ?
- Pourquoi peut-on n'étudier que la première phase d'un projet qui prévoit une deuxième phase qui le fera passer du simple au double ? Ce n'est pas que d'une petite rallonge dont on parle... on parle du simple au double...
- Pourquoi le public ne serait-il pas informé des impacts de l'ensemble du projet et des éléments qui en justifient l'implantation au dire même de ses défenseurs ?
- Pourquoi scinder le projet en différentes parties ?
- Pourquoi admettre de n'étudier que la moitié du projet terrestre ?

- Pourquoi n'est-il pas plus, normal, raisonnable, convenable, essentiel, de connaître à l'avance toutes les données relatives au projet Rabaska et l'ampleur qu'il pourrait avoir dans le territoire exigu où il est prévu de l'installer, bordé qu'il est au Nord par les lignes d'Hydro Québec, au Sud par l'autoroute 20, à l'Ouest par des zones résidentielles de Lévis et à l'Est par les zones résidentielles et agricoles de Beaumont ?
- Pourquoi le BAPE accepte de cautionner le fait que le public ne soit pas informé de l'ampleur réelle éventuelle de l'ensemble du projet ? Parce qu'il est plus facile que le public consente à un projet ne moins grande dimension ? Parce qu'il est question d'emporter son adhésion ? Parce qu'une fois celui-là accepté, il est difficile de dire non à son expansion ? Comme c'est le cas pour **Ultramar** à Saint-Romuald ?
- Si l'implantation de 2 réservoirs supplémentaires est improbable, pourquoi en prévoir l'éventualité dans une entente avec la Ville de Lévis ?
- Si cette implantation de 2 réservoirs supplémentaires n'est pas essentielle, mais possible, pourquoi cette possibilité ne fait pas partie de l'étude actuelle puisque son éventuelle implantation aura un impact sur l'ensemble que constituera alors Rabaska, et que cet impact est partie du projet à l'étude ?
- Comment parler d'étudier l'ensemble des questions relatives à l'impact de l'implantation de Rabaska, si impasse est faite sur ce que sera réellement Rabaska une fois le projet réalisé dans son ensemble, dans le cas où cet ensemble est effectivement constitué de 4 réservoirs ?
- N'est-ce pas renoncer à une véritable étude complète d'un projet que de ne considérer qu'une partie de ce qu'il sera ou pourrait être en son état réel ?

Pour ma part, si je peux me permettre d'émettre mon opinion personnelle, il serait inconcevable qu'à ces deux questions principales, le BAPE réponde par la négative. Et, si la justification de telles réponses devait être que l'ampleur des questions qui se posent dans le cas où le BAPE devait se pencher sur l'ensemble des questions relatives à l'implantation d'un port et terminal méthanier à Lévis – y compris l'étude publique de celles qui en justifient l'implantation surtout et à plus forte raison quand ces justifications sont susceptibles d'entraîner des impacts environnementaux non-négligeable – demanderait plus de ressources, plus de temps, et que cette avenue n'est pas possible dans le contexte actuel du mandat du BAPE, il faudrait se demander alors à quoi sert le présent exercice. S'il faut exclure le public d'une partie de l'examen des questions qui touchent l'ensemble des impacts et justifications d'un projet, ne faudrait-il pas au moins le dire ? Au moins le dire qu'il est ici question d'un examen partiel. Le dire qu'il est question ici, d'exclure le public de l'examen d'une partie de la question. Non seulement le dire mais aussi en décrivant, mesurant, exposant, l'ensemble des questions dont le public sera exclu dans le présent exercice. De manière à ce que par ailleurs ces questions puissent être parties de l'espace public démocratique.

Cette exclusion, cette impasse faite sur cette partie de la problématique, tendrait à prouver qu'il est question ici d'un exercice partiel, purement cosmétique, si par ailleurs il ne devait pas se trouver une autre instance pour faire l'étude publique de toute la question. Il nous faudrait alors admettre que les vrais enjeux ne sont pas tous parties du débat. En conclure que la démocratie économique, environnementale est un vain mot. Que les sommes très importantes dépensées dans un tel et partiel exercice ne le sont qu'en pure perte, puisqu'on ne peut

3e Addenda

parvenir à prendre les bonnes décisions si des éléments essentiels à la décision à prendre, sont exclus, écartés, cachés ou dissimulés.

N'est-il pas question de ça... faire en sorte que le public soit partie des décisions à prendre en terme de développement économique et en terme d'impacts que celui-là suppose ? Si le BAPE ne le peut... ne le veut, qui le voudra... qui le pourra ?

Respectueusement.



Luc Archambault
Peintre, sculpteur, céramiste et citoyen de Lévis
418 831 91 47

www.Luc-Archambault.qc.ca

**Luc
Archambault**

Saint-Étienne-de-Lauzon, 3 février 2007

BAPE - RABASKA
Projet d'implantation de port et terminal méthanier

Madame Josée Primeau,
coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : 418 643-7447 — 1 800 463-4732 poste 421
Télécopieur : 418 643-9474 rabaska@bape.gouv.qc.ca

Peintre, sculpteur et céramiste

Objet

**4^e Addenda au « Mémoire » de Luc Archambault
Québec, ville du patrimoine mondial**

Madame Primeau,

J'ai assisté le 1^{er} février, avant et après ma présentation de mon mémoire au BAPE – Rabaska à vos travaux. Voici quelques commentaires concernant certains éléments soulevés lors de cette audience.

Québec, ville du patrimoine mondial

Comme suite à la présentation d'un mémoire qui faisait état du statut menacé de Québec ville du patrimoine mondial, le président Samak a mentionné le fait que 2 organisations gouvernementales officielles, dont Parcs Canada, sauf erreur, ont transmis l'avis à l'effet que ce statut n'était en rien menacé par l'implantation de Rabaska. M. Samak a questionné l'intervenante afin qu'elle lui dise en quoi ces avis pouvait être erronés.

J'aimerais savoir dans un premier temps, si ces documents sont signés ? S'ils le sont, quelle est la qualification de ces personnes ? S'ils ne le sont pas, il me semble important de poser la question et de recevoir une réponse détaillée avant de donner du crédit à de tels avis. Car, si les personnes qui émettent de tels avis ne sont que des technocrates non qualifiés en matière de Ville du patrimoine mondial, je ne vois pas pourquoi le BAPE y accorderait quelque crédit, du moins plus de crédit que l'avis de la dame questionnée. Par contre, si les noms et qualifications des auteurs sont connus, j'aimerais qu'on m'indique où trouver dans le site Internet du BAPE, ces informations et les documents qu'ils ont déposés.

Ce qui me permettrait de connaître la méthodologie de l'étude qui a pu mener à tel constat. Connaître l'objet de l'étude en question. Si cet objet est le projet tel que présenté et ne concernant que les installations de Rabaska avec 2 réservoirs, sans tenir compte du parc industriel ou autres installations d'entreprises de proximité qui justifient l'implantation du projet, cet objet est incomplet. En effet, l'impact sur le statut de Québec, ville du patrimoine mondial pourrait être bien différent si toutes les données relatives, non pas seulement à l'implantation des seules installations de Rabaska, mais à toutes celles résultant de cette installation, pendant toute la durée de cette implantation, comprenant tous les développements futurs possible sur le territoire environnant Québec. On doit, pour valablement donner un avis crédible, considérer la réalité, pas seulement les données virtuelles relatives à l'implantation initiale. Comme il serait absurde de prétendre donner un avis crédible de l'impact des installations de Ultramar en ne considérant que l'impact de ses installations initiales.

Par ailleurs, à titre d'expert en matière d'art et de patrimoine architectural et artistique urbain. À titre de praticien en art, à titre de développeur en art, à titre d'observateur attentif de la scène artistique et patrimoniale, à titre de conseiller de la ministre des Arts et de la Culture du Québec, à titre de **Prix Jean-Marie Gauvreau 2006**¹, à titre de conseiller de la SODEC, à titre de **Lauréat de Québec Le Soleil – Radio-Canada 2007**, j'affirme que cet avis en soi, et s'il est ce que le président dit qu'il est, est une absurdité. Une absurdité qui nie la validité de la notion même de ce qu'est, à été, peut être, l'acception la dénomination « *ville du patrimoine mondial* »...

Il semble que cet avis ne tient compte que du fait que les installations industrielles ne changeraient rien au statut de Québec, parce que n'est considéré son statut de ville du patrimoine mondial, seulement pour ce qu'il représente en tant que parc immobilier en un territoire bien circonscrit. Seulement parce qu'elle ne serait qu'une perle et qu'une perle n'est pas altérée du fait qu'elle se trouve soit dans un écrin, soit dans une poubelle. Cela est absurde. Je m'explique.

Disneyworldisation de la culture

Ville du patrimoine mondial

Un statut en tant que norme, standard, à valeur exemplaire

Celles et ceux qui ont conçu, défendu, implanté cette dénomination prestigieuse, ont voulu certes contribuer au fait que soit préservé des joyaux menacés du patrimoine mondial en terme d'installations humaines, d'art et d'architecture, etc. Non pas pour créer des parcs d'attractions à territoire restreint à la Walt Disney world, mais bien pour créer un standard, une mesure étalon, de que ce devrait être toute installation humaine.

Un territoire dûment identifié, circonscrit, qui de son centre rayonne tout autour. Comme l'a été Place Royale au tout début de cette épopée épique, qui fait aujourd'hui de Québec, un trésor, un joyau, partie du patrimoine mondial.

¹ **Prix Jean-Marie Gauvreau**, la plus haute distinction en matière de métiers d'art au Québec reçue le 14 décembre 2006 pour récompenser l'ensemble de mon oeuvre et carrière en art et métier d'art céramique.

J'y étais...

J'ai été témoin attentif de ce renversement paradigmatique qui nous a fait collectivement changer nos habitudes, changer notre rapport avec les antiquités, avec ce qui n'était plus d'actualité.

Je n'avais à l'époque que 12 ans, mais cela a été déterminant pour moi. J'étudiais au Petit Séminaire de Québec, je fréquentais l'atelier d'art sous les magnifiques combles du bâtiment plusieurs fois centenaire. L'animateur extraordinaire de cet atelier fréquenté par des élèves de Secondaire 1 jusqu'au Collège 2, ayant de 19 ans était l'abbé Lucien Godbout qui ne manquait pas de commenter l'actualité des restaurations en cours, nous faisant part des théories des uns et des autres, car de grands débats agitaient historiens, architectes et autres artisans impliqués dans ces travaux herculéens. Nous étions des observateurs privilégiés, puisque directement touchés. En effet, pendant les 7 années passées dans ces couloirs et dépendances, le complexe immobilier unique du Petit Séminaire était un laboratoire unique pour les concepteurs et praticiens en restauration. Des travaux permanents s'attaquaient à tous les mois à tel ou tel lieu parties de nos espaces à nous, les étudiants et ce pendant toute la durée de mes études. J'ai vu de mes yeux vu ce que voulait dire, revitaliser des espaces jusqu'à ce jour négligés. Tantôt, tel escalier s'en trouvait magnifié, telle cave rendue en son état de voûtes romanes uniques. On a vu plusieurs fois des travaux s'éterniser parce que sans cesse recommencés, parce qu'entamés par une équipe qui se voyait contredite par une autre, puis par une autre... ne s'entendant pas sur la datation, sur jusqu'où il fallait s'arrêter... à telle époque plutôt qu'à telle autre...

À, tous les midis, spécialistes devenus, dès l'âge de 12 ans et jusqu'à 19 ans, mes copains et moi, parcourrions le Vieux-Québec, descendions à Place Royale, observions les nouvelles interventions... Nous nous transformions en inspecteurs des travaux en cours, commentant la beauté de telle mise à niveau, taçant le mauvais parti-pris de tels autres travaux.

Tout cela m'a fait être ce que je suis aujourd'hui. Je prétends être aussi par cela un expert en patrimoine, parce qu'ayant en quelque sorte été pétri du fait de l'avoir vécu dans l'intimité de la vie quotidienne, plus que tout autre peut-être parce qu'à 12 ans, je revenais tout juste d'un séjour d'un an en France. À 11 ans, aîné d'une famille de 5 enfants, suivant mon père en stage d'un an pour une spécialisation médicale, j'ai fréquenté le lycée Fustel de Coulanges qui jouxtait, juxte toujours, la cathédrale gothique de Strasbourg, elle aussi par trop bardée à l'époque d'échafaudages utiles à sa restauration.

Pendant les premiers six mois de mon séjour, je l'ai contournée soir et matin pour atteindre le lycée. Ayant découvert qu'en passant par une porte je pouvais la traverser de l'intérieur, passant d'un transept à l'autre pour me faire un raccourci. L'enfant de 11 ans que j'étais l'a vue donc, sans la regarder, sous toutes ses coutures. Cet enfant insouciant, plus absorbé par la chocolatine qu'il achetait à la boulangerie à côté de la cathédrale avec les 50 centimes que lui procurait sa mère, a été impressionné. Mais ce n'est qu'au retour que l'adolescent qu'il était devenu s'en est rendu compte... Je me souviens que ce jeune homme, s'ennuyait de ce contact prégnant avec les gothiques...

Ha ! Les cathédrales gothiques... des oeuvres totales où « *la pensée même [d'une époque devient] visible; il n'y manque rien d'essentiel.* [Leurs] dix mille

personnages peints ou sculptés font un ensemble unique² ».

« C'est son âme même qu'[un] siècle projette en beauté dans cette gigantesque création³ ». « Cet ensemble moral et matériel, cette unité multiple, ce colossal et majestueux et mystérieux monceau de pensées et de pierres⁴ », un lieu unique d'enseignement, de méditation, de prière, « de délibération et de réunions civiles, même un lieu de fête populaire⁵ ». Un « lieu d'asile⁶ » et de liberté bâti par tout un peuple qui s'insurgeait contre la tyrannie, le fonctionnel, le luxe et le prosaïque. Un monument cathédral, « oeuvre du coeur et des mains du peuple⁷ ».

De retour au Québec, j'avais beau regarder de tous les côtés, nous n'avions pas ici de cathédrales gothiques. Le manque était palpable... Cependant, nous avons des avatars d'architecture romane, les voûtes du Petit Séminaire en étant le parfait exemple.

Ce qui est spécifique d'un fait étrange. En 1539, Michel Ange après avoir terminé le plafond de la Chapelle Sixtine et s'appêtait à entamer le « *Mur du Jugement dernier* ». En 1534 Cartier débarquait en terre du Québec. Nous étions en pleine Renaissance, or, quand il a été question de construire ici des installations solides, nous avons construit nos habitations et immeubles, le Petit Séminaire en ses plus vieilles parties, datant de cette époque, on a construit non pas selon les critères de l'art baroque, en cours à ce moment en Europe d'où nous venions, ni selon l'art gothique qui a précédé, mais un saut de plus de 4 siècles nous a fait reculer aux fondements de ces styles : l'art Roman, sans doute des normes plus simples et solides à respecter. C'est comme si, colonisant la Lune, ou Mars, nos installations étaient faites là-bas selon les règles et normes propres à la cabane en bois rond...

J'en tire deux conclusions, somme-nous en train de nous construire une réalité en pareil porte-à-faux ? Une réalité qui nous ferait envisager le réel non pas selon les plus hauts critères en vigueur à ce moment ? Ceux qui président à la destinée d'autres joyaux du patrimoine mondial, ceux de Florence, de Venise, de Rome, de Paris...

Les enfants d'aujourd'hui, ceux qui vivent à proximité du site de Rabaska, dans leurs maisons, ou qui ceux fréquentent les écoles proches, seront-ils témoins, pendant leurs heures libres du midi, ou à l'aller et retour, de perturbations qui contribuent à l'avancement de notre civilisation ? Ne seront-ils pas plutôt les témoins impuissants d'un saccage ?

² RODIN Auguste, Les Cathédrales de France, p.31.

³ RODIN Auguste, Les Cathédrales de France, p.70.

⁴ RODIN Auguste, Les Cathédrales de France, p.29.

⁵ RODIN Auguste, Les Cathédrales de France, p.33.

⁶ RODIN Auguste, Les Cathédrales de France, p.33.

⁷ RODIN Auguste, Les Cathédrales de France, p.37.

Quelles images garderont-ils de leur enfance ? Celles d'un renforcement, d'une consolidation, de la mise en valeur de notre patrimoine, comme il m'a été donné d'observer pendant mon enfance, ou celles de l'implantation sur les berges et dans les terres, d'installations industrielles d'un goût douteux, surtout si elles sont à l'image de ce qui nous afflige jusqu'à ce jour, en observant les parcs et sites industriels qui nous entourent partout au Québec, Ultramar à Saint-Romuald, ou raffineries à l'Est de Montréal, cimenterie à Beauport, asphalte et centre d'achats, que chantaient pour en déplorer l'impact un Dédé Fortin désespéré ? Toutes choses, qu'il nous faudra un jour détruire pour guérir la blessure qui a été faite au territoire, comme nous avons dû le faire depuis 40 ans pour les berges du Saint-Laurent aux pieds de Québec et Sillery ? Citernes et autres installations industrielles comprises. Pourquoi Lévis seraient-elle la pouvelle de Québec qui se réserve les joyaux ? Pourquoi ?

On me dira qu'il en serait de même pour un autre site. Il n'en serait pas de même si le site en question est déjà ravagé par sa **réelle** vocation industrielle ; si le site en question n'est pas si proche d'un centre qui doit rayonner de tous ses feux ; s'il est au large (off shore) ; s'il est éloigné de populations résidentes...

Encore faudrait-il pour en mesurer une effective différence, qu'une alternative soit recherchée et identifiée, que cette alternative serve de mesure étalon. Toutes choses seules capables de nous permettre de procéder à telles et valables mesures. **Ce qui n'est actuellement pas le cas.**

Notre patrimoine est unique et exceptionnel

Quand on a décidé de sauver de la déprédation certains immeubles de Place Royale, là où tout a commencé véritablement, il y a plus de 40 ans, les initiateurs ont défendu l'idée à valeur d'exemple. Le fait d'investir à l'époque, dans les années soixante, jusqu'à 1M \$ par maison pour restaurer un immeuble, puis un autre, et enfin au bout de 20 ans, toute la Place Royale, une somme gigantesque à l'époque, était justifiée non seulement pour sauver ce patrimoine-là, cette maison-là, afin d'en retrouver l'aspect d'origine, tellement transformé au cours des siècles, mais bien aussi pour établir de nouveaux standards, mesures étalons, de nouvelles normes qui serviraient de guides, de facteur d'émulation, d'envie, pour les responsables publics et privés opérant, construisant ou rénovant les autres installations humaines de l'ensemble du Québec. Pour établir aussi une norme en dessous de laquelle, il ne serait plus possible de se situer pour être valablement partie de la qualité totale qui était recherchée.

Cet investissement, nul aujourd'hui n'en conteste la validité, l'à propos, le bien fondé. L'effet a été spectaculaire, payant. Le cercle restreint de Place Royale s'est, d'année en année, étendu quasiment par capillarité des pierres urbaines. Place Royale est maintenant indissociable de la Rue du Petit Champlain, de l'ensemble du Vieux-Québec, du Vieux-Port. Pourtant, l'apport gouvernemental exclusif, et si important dans le cas de Place Royale au début de ce long et lent processus de revitalisation, artistique et patrimonial, s'est réduit à peu de choses en ce qui concerne la Rue du Petit Champlain, le Vieux-Québec, etc.

D'investissement public, cet effort est maintenant et fort heureusement du domaine privé. Quel chemin parcouru ! Aujourd'hui, il ne viendrait pas à l'idée d'un promoteur, d'un propriétaire immobilier de Québec centre, de revenir aux anciennes normes. Mieux, le standard établi à Place Royale, est source d'émulation, et c'est à qui ferait mieux que l'autre, voire, mieux que l'étalon Royal initial pourtant très élevé...

Ce mécanisme de capillarité des pierres urbaines permet sa croissance en cercle concentrique autour d'un centre à l'origine très restreint et qui est le fondement de la restauration de toute l'ancienne ville de Québec. C'est ce qui a permis qu'aujourd'hui, il soit, normal, voire banal, de restaurer, rénover, de consentir des sommes colossales pour même défaire ce qui a été mal fait à une certaine époque. Il n'y a plus de débats à cet égard, cela est partie de notre fonctionnement quotidien... Alors qu'il a fallu de grands efforts, de nombreux débats, pour initier la chose.

Normal, selon la norme actuelle. Comme il en a été, pour la rénovation du boulevard René-Lévesque jouxtant la Colline Parlementaire. Ce standard a même permis d'emporter l'adhésion quand on a pris le risque de freiner un immense développement immobilier prévu pour le bas de la ville. La gent d'affaires s'est battue pour battre cette vision d'avenir contestée. Aujourd'hui, à voir l'essor de cette partie de la ville, qui a commencé lorsqu'il a été décidé de stopper un projet de construction de tour, pour le remplacer par... un parc, ce pari risqué emporte d'emblée et sans débats, l'adhésion enthousiaste du milieu des affaires. Jamais il n'y a pas même 15 ans, on aurait pu croire qu'il en serait autant... Pas même moi...

On a ensuite procédé à la réfection du boulevard René-Lévesque, en haute ville, puis de Charest en basse ville, puis de Champlain sur les abords du fleuve à Sillery... Cette ancienne arrière-cour négligée de Québec, catastrophée par les citernes d'huiles, est aujourd'hui un joyau, un accès au fleuve digne de la Croisette à Cannes, qui d'arrière-cour a été promue au rang de l'une des plus belles façades de Québec.

Tout cela, est-ce superflu ? Est-ce une dépense ou un investissement de *pelleteux* de nuages, d'*oiseaulogues* ? Se faire beau, n'est-ce pas aussi un bon investissement ? L'art dans la cité, en plus, n'est-ce pas un bon investissement ? L'Italie paie sa facture de pétrole avec le tourisme... et il n'y a pas de pétrole en Italie. Le tourisme en Italie, ce n'est pas les plages qui l'attirent. Elles ne sont pas si nombreuses et pareilles qu'ailleurs.

Ce sont donc bien des villes et des cités d'art comme Florence, Venise, Rome, perles du patrimoine mondial, qui attirent ces touristes. Des millions et des millions de personnes de partout dans le monde veulent s'y presser quand elles ont la chance de réaliser ce rêve. Pourquoi ? Parce que confusément elles savent, et en prennent toute la mesure quand elles y sont, que c'est une expérience irremplaçable, irréductible que d'être une fois dans sa vie capable de goûter, sentir, ressentir, dans chaque molécule de son corps, dans son esprit, dans son coeur, l'impact renversant, émouvant, unique, que provoque chez tout être humain quand il se sent vivant, déambulant, en tel entourage. Elles en ressortent transformées.

La chapelle Sixtine accueille de millions de visiteurs par an... prix d'entrée 10\$... En calculant le coût de construction de l'immeuble, de réalisation des oeuvres d'art, de son entretien... reste à calculer depuis des siècles, la rentabilité de l'investissement... et pour des siècles... Toutes choses égales par ailleurs, pour Québec c'est la même chose...

La beauté c'est un investissement payant.

Revenons à Québec donc... Où l'on verra encore s'agrandir le cercle initial fort restreint à la faveur des fusions municipales. Bientôt on verra se réaménager les abords des ponts qui sont lamentables, des deux côtés de la rive. Le cercle s'agrandit, la valeur d'exemple déborde des frontières de la ville. Son expertise s'exporte. Montréal emboîte le pas... l'échangeur du Parc a été rasé... Ce cercle s'agrandit d'est en ouest, du nord au sud. Un jour son rayonnement *capilairien* s'étendra jusqu'à Lévis et un jour ne pourra que se buter, une fois arrivé là, aux installations de... Rabaska et toutes celles qui s'en suivront ou qui y sont associées parce qu'elles en justifient l'implantation... dans le cas où l'on décidait aujourd'hui de livrer ce territoire au développement sauvage industriel comme on nous invite à le faire actuellement.

Un territoire pourtant pas plus loin du centre de Québec, que ne le sont les ponts de Sainte-Foy... Pourquoi retourner en arrière et répéter l'erreur qu'on a faite ceux (et c'était des hommes qui décidaient à l'époque...) qui ont permis que soit ravagé le bas-Sillery avec des citernes qui ont coûté si cher en temps, car il a fallu près de 20 ans, d'énergies et d'argent, pour ne faire que rendre en son état premier l'état des lieux initial...

Nous devons payer encore pour le faire alors que le promoteur lui sera parti avec la caisse, faute de gaz... Je dis nous, mais nous serons tous morts à ce moment-là, ce seront nos enfants qui devront assumer le prix de cette nouvelle erreur.

Je ne dis pas qu'il faille bannir tout site comparable... Je dis que sa situation est beaucoup trop proche d'une ville qui est un joyau du patrimoine mondial. Insulter son statut, si proche, nie une grande partie de l'impact et des retombées d'une telle désignation, et, il est, elles sont, palpables, trébuchantes et sonnantes ces retombées et impacts. Seule une étude pourrait permettre d'en chiffrer la valeur et l'étendue. Dans cette attente il nous est loisible cependant d'émettre l'hypothèse qu'ils et elles sont aussi considérables que fragiles.

Si la dénomination « *ville de patrimoine mondial* » a un sens, c'est qu'il est question d'établir des normes élevées. Or, selon ces normes, établir un parc industrialoportuaire si près du centre, sur des voies d'accès ou site d'observation terrestre et maritime d'importance au nord comme au sud, est une aberration. Si pour arriver aux abords de Florence vous devez traverser une poubelle, qu'est-ce à dire ? Si le monde devait devenir une immense poubelle où surnageraient dans cette auge quelques perles, bien petitement circonscrites au strict centre historique de villes comme Rome, Paris, Florence, Québec... Qu'est-ce à dire ? Sinon qu'on accepte de vivre dans un monde où la *Disneyworldisation* du patrimoine, de l'humanité... est la norme. Un non-sens...

L'avis des auteurs de Parcs Canada à l'effet que l'impact est nul, est nul ! Il fait impasse sur la nature même du vocable, de la dénomination ville du patrimoine.

4e Addenda

Ce qui borde Québec, l'usage qu'on fait, qu'on en fera, de ces territoires, la manière dont cela a été, est, ou sera fait, est une donnée essentielle à sa qualification de ville de patrimoine mondial. L'Est de Lévis est partie de ce territoire. Ce qu'on en fera compte, et n'est pas indifférent.

Merci de recevoir ces documents transmis en tous respects.



Luc Archambault
Peintre, sculpteur, céramiste et citoyen de Lévis
Lévis, 418 831 91 47

www.Luc-Archambault.qc.ca

P.-S. :

Merci d'excuser les manques et la longueur de ma prose de même que d'éventuels emportements, je sais ce qu'il en coûte de maîtriser un art, et ne maîtrise pas celui de l'écriture, fautes d'orthographe et de français comprises. Désolé du peu. Le temps qui m'est imparti empêche cette complétude. J'en appelle à l'indulgence des lecteurs et des lectrices. En espérant qu'ils et elles sauront à travers ces maladroits écrits, décrypter ce que je tente de formuler.

Saint-Étienne-de-Lauzon, 5 février 2007

**BAPE - RABASKA
Projet d'implantation de port et terminal méthanier**

Madame Josée Primeau,
coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : 418 643-7447 — 1 800 463-4732 poste 421
Télécopieur : 418 643-9474 rabaska@bape.gouv.qc.ca

Objet

**5^e Addenda au « Mémoire » de Luc Archambault
Le mode de fonctionnement du BAPE-Rabaska**

Madame Primeau,

J'ai assisté le 1^{er} février, avant et après ma présentation de mon mémoire au BAPE – Rabaska à vos travaux. Voici quelques commentaires concernant certains éléments soulevés lors de cette audience.

L'apport des participants

Comme suite à la présentation d'un mémoire qui faisait état du statut menacé de Québec ville du patrimoine mondial, le président Samak a mentionné le fait que 2 organisations gouvernementales officielles, dont Parcs Canada, sauf erreur, ont transmis l'avis à l'effet que ce statut n'était en rien menacé par l'implantation de Rabaska. M. Samak a questionné l'intervenante afin qu'elle lui dise en quoi ces avis pouvaient être erronés.

La manière dont la question du président Samak a été posée à la personne dont je parle plus haut, m'inquiète. Il pose la question à une personne qui invoque le statut de Québec, ville du patrimoine mondial, en lui demandant de lui dire quelles raisons permettraient de contredire les deux avis officiels reçus. Si c'est pour donner la chance aux participants d'exprimer leurs points de vue. Excellent ! Cependant, si c'est pour solliciter la transmission d'avis écrits rédigés après réflexion, comme je le fais actuellement, c'est autre chose. Si c'est pour dire que le BAPE ne compte que sur l'apport des contributeurs bénévoles à ses travaux, en l'occurrence, celles des opposants, pour démontrer que les avis officiels sont erronés, je m'objecte énergiquement.

5e Addenda

L'intelligence du BAPE ne doit pas reposer sur les seules contributions bénévoles qui lui sont adressées, et certainement pas en faisant reposer sur les épaules des opposants, la complétude de cette intelligence. Les opposants sont des citoyens ou groupes de citoyens, sans moyens, ils y participent de façon bénévole et à compte d'auteur, tout comme moi dans les présentes. Si leurs contributions sont essentielles, elles ne doivent pas être tenues pour seule essence, seul combustible du moteur de réflexion, d'analyse, d'étude du BAPE.

Cette situation qui semble être une nouvelle norme est non seulement injuste et inéquitable au regard de la partie d'en face, qui elle rétribue pareille somme de travail autant pour ses employés que pour ses conseils, – Tout travail ne mérite-t-il pas salaire ? – mais cette norme est aussi injuste du point de vue sociétal. En effet, pourquoi la collectivité ferait porter sur les épaules d'un petit nombre de bénévoles, l'intelligence qui lui permettrait de faire les bons choix ? En est-on encore à l'époque où les soins hospitaliers, par exemple, reposaient sur pareille et quasi bénévole contribution, justifié qu'elle était de ne pas considérer le soin aux malades puisqu'elle considérait comme quantité négligeable tout ce qui ne pouvait participer de plain-pied à la productivité humaine ? N'avons-nous pas évolué ?

L'environnement, le soin à apporter aux aménagements de nos territoires, seraient-ils encore qu'une quantité négligeable, dont la charge ne peut qu'être soumise aux aléas d'un travail volontaire citoyen bénévole ?

Si le BAPE, comme suite aux audiences, est amené à questionner certains avis reçus, il ne doit en aucun cas, faire porter le fardeau de la preuve sur les participants bénévoles à ses travaux. S'il n'est pas judicieusement informé, c'est à charge d'identifier lui-même, suite à ce qui ressort des contributions transmises, la nature, l'ampleur, la quantité, des manques identifiés et c'est à sa charge de trouver les moyens pour y remédier, sans attendre l'apport d'éventuels citoyens ou groupes de citoyens. Du moins, s'il veut prétendre donner un avis éclairé, correspondant aux standards les plus élevés de l'intelligence humaine.

Pour ma part, je tiens à signaler, que les avis officiels reçus en ce qui concerne le statut de Québec, ville du patrimoine mondial, ne permettent pas de compléter l'étude de ce dossier de manière satisfaisante. Ni non plus, en considérant le présent apport. Tout au plus, ces contributions nous permettent de mesurer l'étendue des questions qui se posent... L'avis d'experts en la matière est requis, et ce, formulé sous forme d'étude permettant de bien identifier les critères d'analyses, les objets, les auteurs, complétée qu'elle serait par des études comparatives, ailleurs dans le monde.

Si cela n'est pas possible, un avis éclairé du BAPE concernant cette question devrait spécifier qu'il est émis, s'il le doit, en considérant le fait que toute l'intelligence de la question n'a pu être complétée, et ce, en décrivant le sujet qui mériterait tel complément d'étude et l'impact que ce manque peut avoir sur l'avis émis.

Par ailleurs, les recommandations, les décisions du BAPE, devraient tenir compte des tous ces manques d'intelligence concernant les questions qui sont en jeu dans l'évaluation de l'ensemble des questions que soulèvent l'éventuelle implantation et futurs développements de toutes les composantes directes et indirectes de ce projet. Ne devrait-il pas s'abstenir de conclure si tel est le manque ? Ou à tout le moins, s'il s'autorise à conclure, ne devrait-il pas mentionner et décrire, la nature, l'étendue, le nombre de ces manques ?

Une charge raisonnable

Que le BAPE fasse reposer sur les épaules des citoyens l'intelligence de ces conclusions va à l'encontre de ce à quoi s'attendent les citoyens, les élus, les médias, et autres composantes civiles de notre communauté. Non seulement elle est déraisonnable, mais en plus, un grand nombre des citoyens, d'élus, de responsables et décideurs économiques, politiques, technocrates, experts, et analystes, réserve leur positionnement face à cette importante intervention sur le territoire du Québec, jusqu'à ce que soient dévoilées les conclusions de l'étude du BAPE – Rabaska. Ils et elles supposent que cette instance dispose de tous les moyens utiles à toute l'intelligence des questions posées par telle implantation. Ils s'attendent à ce que cette étude soit exhaustive.

Si elle ne devait pas l'être, il faut que le BAPE admette qu'il n'est pas en mesure d'émettre un avis intelligent et éclairé. S'il devait se convaincre qu'il est tenu de le faire, qu'il lui est impossible de demander ou de détenir les moyens utiles, ou qu'il lui est impossible solliciter le report des échéances, ou de refuser l'implantation en l'état, en vertu de son manque d'intelligence, ne devrait-il pas être tenu alors d'au moins décrire, la nature, la portée, la quantité, de ce qui lui manque pour parvenir à faire totalement le tour des questions qui se posent lorsqu'il est question d'implanter un projet de cette envergure – et ce qu'il suppose en développements futurs, tel qu'on peut les estimer à ce jour, en ses diverses composantes, internes et externes, présentes et futures pendant toute la durée de son existence, c'est-à-dire, au moins 30 ans.

–

Les moyens de la charge

Si la fardeau propre à l'intelligence, la documentation, l'information, à la démonstration, repose sur utile et efficace démonstration à charge des contributions bénévoles des citoyens, encore faudrait-il qu'il leur soit accordé les moyens pour soutenir, manipuler, disposer de telle charge. Or, ils sont sans moyens. S'ils devaient non seulement devoir payer de leur poche le temps, l'énergie pour s'informer, le temps pour se documenter, se prononcer, articuler cette information, la rédiger, la transmettre, mais aussi, s'ils devaient avoir en plus la charge de réagir aux suites au dépôt de leurs contributions, devaient rechercher et engager les experts, décrire les mandats utiles, recevoir leurs conclusions les analyser, y réagir, transmettre le tout au BAPE – Rabaska, encore faudrait-il qu'on leur en donne les moyens. Ce qui n'est, d'évidence, actuellement pas le cas.

Un Amicus curiae

Pour ce faire, il faudrait d'une part, dans ce contexte quasi judiciaire, puisque le fardeau de la preuve leur incombe, qu'un Amicus curiae compétent, dûment rétribué par le BAPE – Rabaska et agréé par les opposants, leur soit désigné. Lui seul pourrait être en mesure de suivre l'ensemble des travaux de manière cohérente, constante et congruente. Il faudrait de plus qu'il dispose des ressources humaines et financières pour ce faire... pour identifier ce qui demande à être démontré, pour procéder aux études permettant de faire telle démonstration.

5e Addenda

Au cours de la dizaine d'heures qu'il m'a été donné d'assister aux audiences publiques du BAPE, j'ai identifié moi-même, à partir des questions, commentaires du président et des commissaires, au moins 5 dossiers où le BAPE semblait manquer d'intelligence. Les interventions du président, ses questionnements, ses invitations à transmettre des démonstrations utiles, ouvrent des champs de débats qui ne peuvent être tenus. Ni au cours des débats en cours, ni après... puisque le temps manque...

Si le BAPE restreint aux documents qui lui sont présentés, l'étude des questions posées par l'éventuelle implantation de ce projet, s'il s'abstient de commander les études utiles, de convoquer les experts ou est forcé de ne pas le faire, il faudra qu'il le dise. Il faudra qu'il décrive la nature, l'ampleur, la quantité de ce manque, surtout s'il est forcé, ou s'autorise à émettre un avis favorable ou défavorable à l'implantation du projet.

Les Grands et petits projets

Si le BAPE – Rabaska considère que ses moyens sont insuffisants, puisqu'il dispose des mêmes ressources pour remplir son mandat, qu'il soit question d'un viaduc ou d'un projet d'envergure aux retombées et impacts immenses, comme c'est le cas de Rabaska, il faudra aussi qu'il le dise, il faudrait qu'il le dise. Il faudra que cela soit partie de ses avis, et conclusions. Il faudrait qu'il fasse des démarches publiques pour le dire et pour demander les ressources utiles. Que cela ne repose pas encore sur les épaules des citoyens. Comme il m'a été dit, quand le président a réagi à tel genre de suggestions que je lui communiquais. Il m'invitait à intervenir en ce sens, en les transmettant par écrit au BAPE, voire au gouvernement, aux médias... etc...

Ce qui revient encore à remettre le sort de la présente étude sur les épaules de citoyens sans moyens et bénévoles... Ce qui est inadmissible ! Je prends finalement le temps de le faire, en partie... mais cela me coûte. Cela n'est pas normal, surtout, cela ne doit pas devenir la norme...

Par contre, si le BAPE procède à l'étude de toutes les questions et permet que soient tenus tous les débats qu'elles soulèvent, c'est autre chose. Si un Amicus curiae était nommé et pouvait avoir accès aux débats, présents et futurs, s'il pouvait intervenir quand se teindront les discussions et analyses post audiences, – des travaux qui permettront au BAPE de se faire une opinion, et de tirer ses conclusions. Si ce droit de réplique, public ou privé, pouvait s'exercer après le dépôt d'un avant-projet de rapport et avant le dépôt des conclusions finales, ce ne serait pas la même chose. Il faut non seulement sonder le fait que les opposants puissent avoir raison, il faut aussi leur donner les moyens de procéder à telle démonstration. Sans préjudices.

Actuellement... en cette absence, tout ça est très inquiétant...

D'autant, que si nous laissons courir... sans protester, sans dénoncer ces manques, licence complète est dès lors admise pour tous les autres projets à venir.

«Mais priez Dieu que tous nous veuille absoudre »

Le président semble conscient des manques en présence desquels nous sommes... Pour preuve, en passant près de nous au sortir de l'audience, il nous dit en substance...« *Comme disait François Villon, et on ne peut que le citer, car qui mieux que lui peut l'exprimer « Mais priez Dieu que tous nous veuille absoudre »* ».Jje veux bien moi aussi l'absoudre ce cher président...

Sauf que... Sauf le respect que je lui dois, que je lui voue, sans désirer l'offenser, s'il faut s'en remettre à Dieu pour espérer voir le BAPE – Rabaska tenir ses travaux en toute intelligence, connaissance de tous les faits, causes, tenants et aboutissants du projet... On n'est pas sorti de l'auberge... et... cela me semble tout à fait déraisonnable.

Merci de recevoir ces documents transmis en tous respects.



Luc Archambault
Peintre, sculpteur, céramiste et citoyen de Lévis
Lévis, 418 831 91 47

www.Luc-Archambault.qc.ca

P.-S. :

Merci d'excuser les manques et la longueur de ma prose de même que d'éventuels emportements, je sais ce qu'il en coûte de maîtriser un art, et ne maîtrise pas celui de l'écriture, fautes d'orthographe et de français comprises. Désolé du peu. Le temps qui m'est imparti empêche cette complétude. J'en appelle à l'indulgence des lecteurs et des lectrices. En espérant qu'ils et elles sauront à travers ces maladroits écrits, décrypter ce que je tente de formuler.

Saint-Étienne-de-Lauzon, 5 février 2007

**BAPE - RABASKA
Projet d'implantation de port et terminal méthanier**

Madame Josée Primeau,
coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) GIR 6A6
Téléphone : 418 643-7447 — 1 800 463-4732 poste 421
Télécopieur : 418 643-9474 rabaska@bape.gouv.qc.ca

Objet

**6^e Addenda au « Mémoire » de Luc Archambault
Les insultes et le boycott**

Madame Primeau,

Le 1^{er} février, avant de faire la présentation de mon mémoire au BAPE – Rabaska j'ai déposé en en transmettant copie au président Samak deux lettres qui suivent faisant état de ma demande d'excuse auprès de M. Jean-Claude L'Abbée et de son nouveau patron au parti libéral du Québec, M. Jean Charest. Je n'ai pas reçu de réponse. Pourtant, j'ai subi un préjudice en voyant ma réputation, mon nom, entachés par des accusations abusives, vexatoires et vaines. Ne devons-nous pas être d'emblée réputés être de bonne foi ? Je veux bien croire que cela nous soit accordé dans le cadre de vos travaux, mais qu'en est-il de ce qui se passe en dehors de ces travaux ? Comment tolérer qu'il n'en soit pas de même ailleurs ?

Je dépose par les présentes dans cet ordre d'idée concernant les dommages collatéraux liés à ma participation citoyenne, une lettre transmise à la direction de la Chambre de commerce de Lévis concernant le boycottage dont je suis victime, comme suite à ma participation aux débats entourant l'éventuelle implantation de Rabaska.

Il est question ici de témoigner de mon vécu. D'informer le BAPE-Rabaska de ce qu'il en coûte de prendre le risque de participer dans l'espace public au débat entourant l'éventuelle implantation de Rabaska. Il me semble que ce qui m'est infligé est injuste, injustifié. Je ne devrais pas avoir à être pénalisé pour ce faire.

Une personne présente à vos travaux du 1^{er} février, est venue me dire qu'elle avait été témoin direct du boycottage dont je parle plus loin. Elle m'a affirmé avoir vu et entendu une personne s'écrier en substance lors de la présentation d'une de mes oeuvres à un encan au profit pourtant d'une institution non partisane, à savoir la Maison Louise Carrier : « *Lui, il peut bien manger de la* ». À votre demande, je pense bien que cette personne acceptera témoigner devant vous de la véracité de ces faits. Si toutefois, son impunité est assurée...

6e Addenda

J'ajoute en référence à ce boycott, les données relatives un autre boycottage que je subis dans l'exercice de ma profession à titre de professionnel et praticien en art. J'ai reçu de la part du Journal de Québec, depuis près de 30 ans de pratique, une excellente couverture journalistique concernant mes activités artistiques. Je pourrais à votre demande vous transmettre copie des articles publiés par le Journal de Québec tout au long de ma carrière.

Je redoute d'avoir à subir un renversement à cet égard. Ce qui ne pourra que provoquer un dommage sérieux en ce qui concerne l'exercice de mon métier au Québec. J'en veux pour preuve le fait que récemment le JdQ n'ait pas « couvert », sauf erreur, le fait que j'ai été récipiendaire le 14 décembre dernier, de la plus haute distinction en matière de métiers d'art au Québec, à savoir le Prix Jean-Marie Gauvreau 2006.

L'autre quotidien de Québec, Le Soleil, y a consacré une brève mention ainsi qu'un article avec photo. Je n'ai rien pu observer de tel dans les pages du JdQ. Pourtant, rien ne justifie que cela ne soit pas partie de ses pages. Ni dans ce qui a été leur politique à mon égard avant ce fâcheux épisode lié à ce dossier, ni par comparaison avec ce qui en a été dit dans Le Soleil ou même dans La Presse. J'ai même eu l'honneur de recevoir l'attention de la célèbre chroniqueuse Nathalie Petrowski qui a consacré à mes interventions liées à la réception de ce prix tout un article. Si de tels médias ont considéré pertinent de « couvrir » mes contributions liées à ce prix, rien d'autre qu'un boycottage ne peut expliquer le fait que le JdQ n'ait pas fait semblable mention...

Dans un contexte de concentration de la presse propre au Québec, dois-je redouter pareille ignominie de la part du Journal de Montréal, quand il s'agira de ma diffusion à Montréal, ou partout au Québec... Est-ce normal ? Je n'ose calculer le coût de ces boycottages. Les gens d'affaires sont la source de mes revenus, je ne vis, surviv, que grâce au produit de la vente de mes oeuvres. Les artistes n'ont pas les moyens d'acheter de la publicité. Ils n'attirent des visiteurs et clients que grâce à la couverture médiatique. Ne sont-ce pas là des dommages qui devraient être réparés par le promoteur ? Au même titre que tous les autres subits par les citoyens à proximité du site. Ma solidarité devrait-elle être punie sans compensations ? Dois-je en appeler aux tribunaux ? Quels moyens ai-je de le faire ? Aucun... je n'ai pas l'argent, ni le temps pour ce faire et affronter des empires aux inépuisables moyens... Mon seul recours... en appeler à vous...

Merci de recevoir ces documents transmis en tous respects.



Luc Archambault
Peintre, sculpteur, céramiste et citoyen de Lévis
Lévis, 418 831 91 47

www.Luc-Archambault.qc.ca

P.-S. :

Merci d'excuser les manques ma prose, je sais ce qu'il en coûte de maîtriser un art, et ne maîtrise pas celui de l'écriture, fautes d'orthographe et de français comprises. Désolé du peu. Le temps qui m'est imparti empêche cette complétude. J'en appelle à l'indulgence des lecteurs et des lectrices. En espérant qu'ils et elles sauront à travers ces maladroitement écrits, décrypter ce que je tente de formuler.

**Luc
Archambault**

Peintre, sculpteur et céramiste

Saint-Étienne-de-Lauzon, 18 octobre 2006

Madame **Sylvie Girard**, directrice générale
M. **Christian Lévesque**, président
Chambre de commerce de Lévis
4950, boul. de la Rive-Sud, bureau 206
Lévis (Québec) G6V 4Z6
(418) 837-3411
cclevis@cclevis.ca

Objet

**Les gens d'affaires de Lévis,
Rabaska et les mots d'ordre de boycott**

Madame, monsieur,

L'an dernier à pareille date, comme à chaque année, j'ai transmis l'une de mes oeuvres peintes aux fins de vente au profit du 13^e encan annuel de l'organisme [Diffusion culturelle de Lévis](#) qui gère entre autres, pour la **Ville de Lévis**, la salle de **L'Anglicane** et la **Galerie Louise Carrier**. Je ne profite pas vraiment des services de cet organisme, mais par solidarité, je fais ma part et donne 40% du produit de la vente de l'oeuvre, comme les autres artistes participants.

L'an dernier, je n'étais pas présent à l'encan. L'oeuvre que j'avais donnée, n'a pas, contrairement aux années passées, trouvé preneur. Ça peut arriver. Je n'en ai pas fait de cas à l'époque. Or, à l'aube de la 14^e édition de cette activité bénéfice qui se tiendra à compter du dimanche 22 octobre, j'apprends de source sûre, que l'an dernier, un mot d'ordre a couru pendant l'encan parmi les personnes d'affaires présentes : « *Il ne fallait pas acheter l'une de mes oeuvres étant donné mes prises de position publique à l'encontre du projet d'implantation du port et terminal méthanier Rabaska.* »

Dans un premier temps, je n'en ai pas fait plus de cas, au mieux de cette bouderie enfantine, au pire de cette disgracieuse protestation. Mais en y réfléchissant, cela m'inquiète. J'aimerais être rassuré.

Ce n'est pas tant l'entrepreneur que je suis, qui s'inquiète. Dans l'immédiat, les caprices du marché font, depuis quelques années, en sorte que la part du « *chiffre d'affaires* » de mon « *entreprise* » artistique résultant du produit de la vente de mes oeuvres dans la région de Québec, n'est que de $\pm 10\%$. C'est pour la démocratie, pour le sens éthique et le sens des affaires de la gent d'affaires de la région que je m'inquiète.

Est-ce là l'un des éléments de l'argumentaire des gens d'affaires ? J'aimerais savoir si quelqu'un à la **Chambre de commerce de Lévis** est au courant de tels mots d'ordre de boycottage à mon égard ou à l'égard d'opposants à Rabaska ? J'aimerais savoir si ce regroupement de personnes d'affaires, officiellement favorable à l'implantation de ce projet, approuve tels mots d'ordre à l'encontre de citoyens ayant démocratiquement affiché leurs opinions. J'aimerais savoir si la CCL les réprime et entend le dire clairement ?

Je m'interroge et me demande si la chose se reproduira encore dans quelques jours lorsque sera mise aux enchères l'oeuvre que j'ai en partie donnée cette année. Si c'est le cas, à terme, je me demande si j'ai encore une place dans cette communauté. Déjà, au moment où nous cherchions de l'aide pour publiciser le spectacle-bénéfice au profit des opposants à Rabaska, deux entreprises en communications approchées ont décliné l'invitation, prétextant des raisons personnelles. Ai-je tort de penser que les menaces de représailles de la gent d'affaires pourraient y être pour quelque chose ? Sans parler du fait que depuis quelque temps, les ventes de mes céramiques et oeuvres peintes dans deux galeries de Lévis sont étonnamment à la baisse... Pris isolément ces faits ne portent pas à conséquences. Je me demande s'ils ne sont pas reliés...

Si effectivement, un mot d'ordre de boycott à mon égard existe, je m'inquiète sur l'à propos de cette mesure de rétorsion. Quel est le but visé ? Me faire taire ? Faire taire les artistes ?

Il me semble que d'un strict point de vue d'affaires, et sans parler de l'éthique, cette politique soit un cul-de-sac. D'une part, je doute que cette mesure puisse obtenir les résultats voulus, à savoir me faire taire. Chacun sait qu'un boycott n'est pas chose aisée. D'autre part, encore faut-il que la pénalité échoie bien à la personne visée de manière décisive. Or, qui souffre de telles mesures, sinon **Diffusion culturelle de Lévis**, et les galeries, encadreurs, fournisseurs qui exposent mes oeuvres ou me permettent de les produire. En boycottant mon travail, ce n'est pas seulement moi qu'on vise, mais bien aussi, et tout autant sinon davantage, ces « *entreprises* » de Lévis qui s'en trouvent privées du 40 ou 50 % de commission qui leur revient lors de la vente de l'une de mes oeuvres en galerie. Il est hasardeux de penser que cette mévente soit reportée d'office sur l'achat d'artistes agréés par la gent d'affaires. Est-ce bien l'idée que l'on se fait du développement économique dans la région ? Et, qui sait... qui dit que ces artistes ne sont pas aussi opposés au projet ? Faudrait-il constituer des listes noires ? Ou, serai-je le seul, parce que plus renommé ?

Il me semble que la gent d'affaires trouve déjà tous les prétextes pour se soustraire à ses responsabilités en matière de développement du secteur des arts dans la région, si l'on se met en plus à invoquer telle prise de position... les arts et métiers d'art visuels du Québec ne sont pas sortis de l'auberge...

Par mon activité professionnelle développée depuis plus de 33 ans ai-je tort de penser contribuer de manière non négligeable au développement économique et artistique de la région ? Ne serait-ce que par le fait de survivre en des conditions adverses dans un métier pas facile, et cela sans enseigner, sans subventions ou presque et sans autres formes d'allocations sociales que ce soit. Sans parler des emplois créés ou maintenus par le chiffre d'affaires généré ici et ailleurs par la vente de mes oeuvres : fournisseurs, galeristes, encadreurs, vendeurs, comptables, publicitaires, etc. Je ne démérite pas à cet égard et mérite mieux que de voir mon gagne-pain menacé dans la région par d'absurdes vengeances. Dans l'immédiat, et depuis quelques années cela n'a pas grande importance, mais j'aimerais savoir si dans l'avenir, je dois renoncer au marché de Lévis et sa région ? Savoir si je dois m'expatrier ?

Je me demande aussi s'il est question de boycotter les entreprises de Madame Verreault qui a fortement questionné l'à propos de Rabaska ? Ou de boycotter les entreprises comme La Piazzetta dont l'un des dirigeants, militant écologiste, a pris position contre le projet ?

Il me semble qu'un organisme comme le vôtre devrait dénoncer de telles pratiques et officiellement plutôt encourager ses membres à venir nombreux à l'encan prochain de **Diffusion culturelle de Lévis** et à acheter au plus offrant de nombreuses oeuvres offertes à bas prix, y compris la mienne.

Merci pour votre aimable attention

Luc Archambault

Peintre, sculpteur et céramiste

www.Luc-Archambault.qc.ca

**Luc
Archambault**

Saint-Étienne-de-Lauzon, 19 janvier 2007

Monsieur **Jean-Claude L'Abbée**
Candidat député du **Parti Libéral du Québec**
Ex-Éditeur et chef de la direction, **Journal de Québec**

Journal de Québec
450, Béchar, Vanier, Québec G1M 2E9

Quebecor, 300, avenue Viger Est, Montréal H2X 3W4

Parti Libéral du Québec,
1535 Chemin Sainte-Foy, suite 120, Québec G1S 2P1

Peintre, sculpteur, céramiste

Objet

**Vos accusations malheureuses à mon égard.
La décision du Conseil de Presse du Québec et le grief afférent.
Ma demande de rétractation, de réparation et d'excuses**

Monsieur L'Abbée,

Dans un « *éditorial* » publié le 2005 06 03 en page 15 du **Journal de Québec** sous le titre « *De l'eau dans le gaz* », vous avez écrit à titre d'éditeur et de chef de la direction, en réponse à ma lettre publiée dans la même page qui dénonçait le cumul des genres journalistiques dans la couverture du dossier **Rabaska** par le JdQ, vous avez porté de graves accusations à mon encontre en affirmant que je faisais « *preuve de mauvaise foi* », et je cite : « *Que M. Archambault prétende que nous sommes malhonnêtes parce qu'une partie du contenu de ce reportage (de Madame Annie Saint-Pierre) ne lui plaît pas est faire preuve de mauvaise foi.* »

La présentation de tous les aspects d'une situation est la mission première d'un média. Que M. Archambault prétende que nous sommes malhonnêtes parce qu'une partie du contenu de ce reportage ne lui plaît pas est faire preuve de mauvaise foi.

Dans ma lettre du 2005 06 07, toujours sans réponse, je vous demandais de vous rétracter. Étant entendu d'une part, que je n'ai jamais prétendu ni écrit que vous étiez *malhonnêtes*, et comme je l'écrivais d'autre part, et je cite :

« Vous me prêtez de mauvaises intentions qui déforment mon propos et le dénigrent. Ce qui vous autorise dès après à porter de graves accusations à mon endroit. J'ai beaucoup de difficulté à comprendre que vous puissiez vous permettre de m'accuser formellement et publiquement de « faire preuve de mauvaise foi ». Pour ma part, je préjuge de votre bonne foi et de celle de tous les intervenant(e)s au dossier, y compris celles et ceux qui ne pensent pas comme moi. Dans un débat démocratique, personne ne gagne quoi que ce soit à tenir de tel procès d'intention. Vous défendez ce que vous croyez être juste et bon et moi de même. S'il y a « De l'eau dans le gaz », comme vous le dites, ce sont ces graves accusations que je vous invite cordialement à retirer. »

6e Addenda

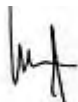
Entretemps, la plainte que j'ai déposée au **Conseil de Presse** a été étudiée en première instance, et une décision a été rendue à l'appui de mes dénonciations. Le cumul des genres journalistiques pratiqué par la journaliste **Annie Saint-Pierre** et la direction que vous assumiez au **Journal de Québec** a été sanctionné par un grief décerné après étude par le **CdP**. Peu de temps après, vous vous êtes retiré du dossier de la plainte au **CdP** dont vous vous occupiez jusqu'alors, et un bureau d'avocat de Montréal a déposé au nom du **JdQ**, un appel de cette décision. Peu de temps après vous annonciez votre départ à la retraite. Depuis, le **JdQ** affichait avoir réglé le problème avec le départ à la retraite de son éditeur et chef de la direction incriminé. L'appel a été entendu, et la décision finale du **CdP** a confirmé le 7 novembre dernier la décision prise en première instance.

Finalement, l'autorité ultime en matière de déontologie journalistique m'a donné raison, et ce, contrairement à ce que affirmiez à l'appui de vos malheureuses et disgracieuses accusations de mauvaise foi à mon endroit.

Le seul intérêt que nous servons est celui d'une information libre faite par des professionnels intègres dont la liberté est elle-même garantie par notre convention collective. Nous adhérons aux principes déontologiques du Conseil de presse dont, incidemment, je suis membre du Conseil d'administration.

Le **JdQ** sous votre direction adhérait peut-être aux principes déontologiques... mais n'agissait pas en règle avec lui. Ni vous, ni la direction actuelle du **JdQ**, n'ont reconnu publiquement ce fait, ni accepté de faire amende honorable et s'excuser auprès de votre lectorat ou de moi, victime d'attaques injustes à ma réputation. Les décisions du **CdP** confirment deux fois plutôt qu'une que c'était à bon droit et non par mauvaise foi que je me m'inscrivais en faux. Et ce, même si elles ne sanctionnent pas nommément le procédé dont j'ai souffert. On aura je suppose, jugé bon, qu'il ne fallait pas accabler davantage une personne par ailleurs émérite et qui de plus, ne pouvait plus sévir puisque partie à la retraite.

Vous sortez aujourd'hui de votre retraite pour vous lancer en politique sous la bannière du **Parti Libéral du Québec**. Le fait que vous ne vous soyez toujours pas rétracté, ni excusé, et que vous n'avez pas publiquement reconnu vos torts quant au respect de la déontologie journalistique induit-il que vous endossez le fait que vous vous autoriserez de la même manière à transgresser les codes de conduite propres au secteur d'activité politique dans lequel vous comptez maintenant oeuvrer, sans faire amende honorable ? Que vous vous autoriserez à transgresser ceux de la politique ? Comptez-vous encore accuser faussement vos concitoyens contradicteurs de *mauvaise foi* comme vous l'avez fait avec moi ? Est-ce bien cela l'idée que vous vous faites du débat public, insulter, blesser vos adversaires ? Puisque vous êtes de retour dans la vie publique, et étant donné que le **Conseil de presse** m'a donné raison en décernant un grief conjoint à la journaliste **Annie Saint-Pierre** et à vous-même en tant que responsable de la direction du **Journal de Québec**, justifiant ainsi les raisons qui m'ont fait m'opposer en toute bonne foi à vos pratiques fautives, je vous demande publiquement pour la deuxième fois, de reconnaître vos torts, de les réparer, de retirer vos malheureuses accusations à mon égard et de vous excuser publiquement, si possible conjointement avec le **JdQ**.



Respectueusement, **Luc Archambault**
Peintre, sculpteur, céramiste et citoyen. www.Luc-Archambault.qc.ca

C. c. **Jean Charest**, chef du parti **Libéral du Québec**

**Luc
Archambault**

Saint-Étienne-de-Lauzon, 19 janvier 2007

Monsieur **Jean Charest**
Chef du Parti Libéral du Québec
1535 Chemin Sainte-Foy, suite 120
Québec (Québec)
G1S 2P1

Peintre, sculpteur, céramiste

Objet

**M. Jean-Claude L'Abbée et ses accusations malheureuses à mon égard.
La décision du Conseil de Presse du Québec et le grief afférent.
Ma demande de rétractation, de réparation et d'excuses**

Monsieur le **Chef du Parti Libéral du Québec**,

Dans un « *éditorial* » publié le 2005 06 03 en page 15 du **Journal de Québec** sous le titre « *De l'eau dans le gaz* », M. **Jean-Claude L'Abbée**, le candidat député du **Parti Libéral du Québec** dans Vanier que vous avez présenté à la presse dernièrement, a porté de graves accusations à mon encontre en affirmant que je faisais « *preuve de mauvaise foi* ». Il agissait à titre d'éditeur et de chef de la direction du **JdQ** et réagissait à ma lettre publiée dans la même page et qui dénonçait le cumul des genres journalistiques dans la couverture du dossier **Rabaska** par le **JdQ**. Et je cite son texte : « *Que M. Archambault prétende que nous sommes malhonnêtes parce qu'une partie du contenu de ce reportage (de Madame Annie Saint-Pierre) ne lui plaît pas est faire preuve de mauvaise foi.* »

La population décidera du sort du projet Rabaska. Elle a droit à une information complète et libre de toute contrainte. La présentation de tous les aspects d'une situation est la mission première d'un média. Que M. Archambault prétende que nous sommes malhonnêtes parce qu'une partie du contenu de ce reportage ne lui plaît pas est faire preuve de mauvaise foi.

Dans ma lettre du 2005 06 07, toujours sans réponse, je lui demandais de se rétracter. Étant entendu d'une part, que je n'ai jamais prétendu ni écrit qu'ils étaient *malhonnêtes*, et comme je l'écrivais d'autre part en m'adressant à lui, et je cite :

« Vous me prêtez de mauvaises intentions qui déforment mon propos et le dénigrent. Ce qui vous autorise dès après à porter de graves accusations à mon endroit. J'ai beaucoup de difficulté à comprendre que vous puissiez vous permettre de m'accuser formellement et publiquement de « faire preuve de mauvaise foi ». Pour ma part, je préjuge de votre bonne foi et de celle de tous les intervenant(e)s au dossier, y compris celles et ceux qui ne pensent pas comme moi. Dans un débat démocratique, personne ne gagne quoi que ce soit à tenir de tel procès d'intention. Vous défendez ce que vous croyez être juste et bon et moi de même. S'il y a « De l'eau dans le gaz », comme vous le dites, ce sont ces graves accusations que je vous invite cordialement à retirer. »

Entretemps, la plainte que j'ai déposée au **Conseil de Presse** a été étudiée en première instance, et une décision a été rendue à l'appui de mes dénonciations. Le cumul des genres journalistiques pratiqué par la journaliste **Annie Saint-Pierre** et la direction de **M. L'Abbée** au **Journal de Québec** a été sanctionné par un grief décerné après étude par le **CdP**. Peu de temps après, M. L'Abbée s'est retiré du dossier de la plainte au **CdP** dont il s'occupait jusqu'alors, et un bureau d'avocat de Montréal a déposé au nom du **JdQ**, un appel de cette décision. Peu de temps après M. L'Abbée annonçait son départ à la retraite. Depuis, le **JdQ** affichait avoir réglé le problème avec le départ à la retraite de son éditeur et chef de la direction incriminé. L'appel a été entendu, et la décision finale du **CdP** a confirmé le 7 novembre dernier la décision prise en première instance.

Finalement, l'autorité ultime en matière de déontologie journalistique m'a donné raison, et ce, contrairement à ce que M. L'Abbée affirmait à l'appui de ses malheureuses et disgracieuses accusations de mauvaise foi à mon endroit.

Le seul intérêt que nous servons est celui d'une information libre faite par des professionnels intègres dont la liberté est elle-même garantie par notre convention collective. Nous adhérons aux principes déontologiques du Conseil de presse dont, incidemment, je suis membre du Conseil d'administration.

Le **JdQ** sous la direction de M. L'Abbée adhérait peut-être aux principes déontologiques... mais n'agissait pas en règle avec lui. Ni lui, ni la direction actuelle du **JdQ**, n'ont reconnu publiquement ce fait, ni accepté de faire amende honorable et s'excuser auprès de leur lectorat ou de moi, victime d'attaques injustes à ma réputation. Les décisions du **CdP** confirment deux fois plutôt qu'une que c'était à bon droit et non par mauvaise foi que je me m'inscrivais en faux. Et ce, même si elles ne sanctionnent pas nommément le procédé dont j'ai souffert. On aura je suppose, jugé bon, qu'il ne fallait pas accabler davantage une personne par ailleurs émérite et qui de plus, ne pouvait plus sévir puisque partie à la retraite.

Si j'ai protesté, ce n'est pas, parce que le contenu du reportage ne me plaisait pas, mais bien parce, de l'avis même du **CdP**, il contrevenait à la déontologie journalistique.

M. L'Abbée sort aujourd'hui de sa retraite pour se lancer en politique sous la bannière du **Parti Libéral du Québec**. Le fait qu'il ne se soit toujours pas rétracté, ni excusé, et qu'il n'ait pas publiquement reconnu ses torts quant au respect de la déontologie journalistique induit-il que vous endossez le fait qu'un membre de votre équipe s'autorise à transgresser les codes de conduite propres au secteur d'activité dans lequel il oeuvre ou a oeuvré, sans faire amende honorable ? Cela veut-il dire qu'au **Parti Libéral du Québec**, on peut fauter, être dénoncé, recevoir un grief par les autorités compétentes, et ce, en toute impunité, sans admettre ses fautes, ni s'en excuser ? Est-ce à dire que votre parti approuvera le fait qu'on pourra pareillement transgresser les règles de la politique sans s'amender ? Doit-on comprendre que vous l'autoriserez à l'avance à transgresser celles de la politique en toute impunité ni amendement ? Est-ce à dire que cela est un comportement accepté par votre parti et que vous ferez de même, en vous abstenant de faire amende honorable quand les autorités compétentes auront sanctionné le contexte de la tenue d'une activité partisane à laquelle vous

avez participé lors du dernier référendum et qui d'évidence allait à l'encontre des règles que le Québec s'est donné pour faire en sorte que les débats référendaires se tiennent de manière équitable pour les deux camps ? Est-ce à dire que l'équipe libérale endosse le fait d'accuser faussement ses concitoyens contradictoires de *mauvaise foi* ? Est-ce bien cela l'idée que se fait l'équipe libérale du débat public, insulter, blesser ses adversaires ?

Vous trouverez ci-joint ma lettre transmise au candidat libéral **Jean-Claude L'Abbée** lui demandant de reconnaître et réparer les torts causés à la déontologie journalistique et à l'artiste et citoyen de bonne foi que je suis. L'un et l'autre doivent pouvoir participer aux débats publics sans se faire injustement insulter.

Je fais appel à vous pour que vous l'invitiez à ce faire avant qu'il puisse à bon droit faire partie intégrante de votre équipe politique. C'est en toute bonne foi que j'ai dénoncé ses manquements à la déontologie journalistique. Je demande que les dommages à ma réputation soient réparés. Ce qui serait tout à son honneur, au vôtre, et à celui du **Parti Libéral du Québec** vous qui personnellement annoncez hier son arrivée dans votre équipe. Savoir reconnaître et réparer ses manquements, surtout quand les autorités compétentes les sanctionnent, est honorable, surtout quand on n'y est pas contraint. En effet, les décisions du **Conseil de presse** n'ont pas dans de pouvoirs coercitifs, il ne s'agit que d'un pouvoir moral. Allez-vous tolérer, cautionner, le fait qu'un membre de votre équipe politique libérale qui prétend vouloir continuer à gouverner en tout bien tout honneur le Québec, aille à l'encontre de ce pouvoir moral du **Conseil de Presse du Québec** ? Tolérer que l'entreprise médiatique où M. L'Abbée a mené par ailleurs une brillante carrière, aille à l'encontre des décisions du **CdP**, même **après la publication de sa décision finale** ? En effet, Le **Journal de Québec** a non seulement continué à contrevenir aux décisions et griefs rendues en première instance pendant l'étude de l'appel, mais en plus, la journaliste, **Annie Saint-Pierre** a continué d'être affectée sur le terrain à la couverture journalistique du dossier Rabaska, après que la décision en appel eut été rendue publique, ce qui, d'après l'autorité en la matière, à savoir le **Conseil de Presse**, une institution respectée par toutes les parties en présence et oeuvrant dans le secteur d'activité médiatique : médias, journalistes, observateurs et analystes, contrevient à la déontologie journalistique. Faudra-t-il songer à rendre coercitives les décisions du **Conseil de presse du Québec**, devant manque de respect ou la délinquance des personnes et entreprises concernées ici et ayant fait l'objet d'un grief ?



Respectueusement,

Luc Archambault
Peintre, sculpteur, céramiste et citoyen

www.Luc-Archambault.qc.ca

C. c. **Jean-Claude L'Abbée**, candidat du **Parti Libéral du Québec**